

14. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- SSI – rapports annuels de performance pour l'année 2024, soit le rapport de performance des incidents et le rapport de performance en prévention
- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 20 mars 2025



2024

**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
DE LA VILLE DE SAINT-PIE**

**RAPPORT D'ANALYSE DES STATISTIQUES
D'INTERVENTIONS POUR 2024**

Table des matières

<u>INTRODUCTION</u>	<u>- 3 -</u>
<u>1.RÉPARTITION DES 128 APPELS DE 2024 CLASSÉS PAR TYPE D'INCIDENT.....</u>	<u>- 4 -</u>
1.1 NOMBRE D'INCIDENTS PAR CATÉGORIE.....	- 4 -
1.2 GRAPHIQUE SUR LA RÉPARTITION DES 128 APPELS DE 2024 CLASSÉS PAR TYPE D'INCIDENT	- 5 -
<u>2. LA RÉPARTITION DES 128 APPELS DE 2024 CLASSÉS PAR TERRITOIRE</u>	<u>- 6 -</u>
2.1 RÉPARTITION DES 103 APPELS SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-PIE	- 6 -
<u>3. LA RÉPARTITION DES 128 APPELS DE 2024 CLASSÉS PAR PÉRIODE.....</u>	<u>- 7 -</u>
3.1 GRAPHIQUE SUR LA RÉPARTITION DES APPELS PAR MOIS	- 7 -
3.2 GRAPHIQUE SUR LA RÉPARTITION DES APPELS PAR LES JOURS DE LA SEMAINE	- 7 -
3.3 GRAPHIQUE DU NOMBRE D'APPELS SELON L'HEURE DE LA JOURNÉE.....	- 8 -
<u>4. LES DEMANDES D'ENTRAIDE ET D'ENTRAIDE AUTOMATIQUES.....</u>	<u>- 9 -</u>
4.1 GRAPHIQUE DES DEMANDES D'ENTRAIDE DES MUNICIPALITÉS VOISINES	- 9 -
4.2 GRAPHIQUE DES DEMANDES D'ENTRAIDE VENUES EN ASSISTANCE À SAINT-PIE.....	- 9 -
<u>5. LE DÉLAI D'INTERVENTION DES INTERVENANTS.....</u>	<u>- 10 -</u>
5.1 LES DÉLAIS DE MOBILISATION ET DE DÉPLACEMENT DES INTERVENANTS	- 10 -
5.2 LA FORCE DE FRAPPE.....	- 10 -
<u>6. L'USAGE ET LA CATÉGORIE DE RISQUES DES BÂTIMENTS IMPLIQUÉS</u>	<u>- 11 -</u>
6.1 GRAPHIQUE DES APPELS RÉPARTIS PAR L'AFFECTATION DU BÂTIMENT	- 11 -
6.2 GRAPHIQUE SUR LA RÉPARTITION DES APPELS PAR CATÉGORIE DE RISQUES DU BÂTIMENT	- 11 -
<u>7. LES DOMMAGES ET LA PROPAGATION DES INCENDIES.....</u>	<u>- 12 -</u>
7.1 LES INCENDIES IMPLIQUANT DES BÂTIMENTS.....	- 12 -
7.2 LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES INCENDIES.....	- 12 -
7.3 LA PROPAGATION DES INCENDIES.....	- 12 -

8. LA CAUSE ET LES CIRCONSTANCES DES INCENDIES..... - 13 -

8.1 LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE DES CAUSES D’INCENDIES - 13 -

8.2 LE LIEU D’ORIGINE DES INCENDIES..... - 14 -

8.3 LES PREMIERS MATÉRIAUX ENFLAMMÉS - 15 -

8.4 LE MODE D’INFLAMMATION DES INCENDIES - 15 -

8.5 LA SOURCE DE CHALEUR IMPLIQUÉE..... - 16 -

8.6 L’ÉNERGIE QUI ALIMENTE LA SOURCE DE CHALEUR - 16 -

8.7 LA CAUSE PROBABLE DE L’INCENDIE - 17 -

9. LES PERTES MATÉRIELLES - 18 -

CONCLUSION..... - 19 -

BIBLIOGRAPHIE - 19 -

Introduction

Le Service de sécurité incendie de la ville de Saint-Pie présente son rapport d'analyse des incidents pour l'année 2024. Les statistiques proviennent des données du logiciel Première Ligne et des rapports de statistiques de la centrale d'appels d'urgence Cauca.

À l'intérieur de ce rapport, vous trouverez les statistiques sur le nombre d'appels, la répartition, les appels d'entraide, les bâtiments impliqués, la mobilisation des intervenants, les causes d'incendies ainsi que les pertes matérielles. Les statistiques sont illustrées sous forme de graphique pour une meilleure compréhension.

Pour terminer, voir ci-dessous un comparatif sur les pertes matérielles de l'année 2024 et les quatre années antérieures.

Comparatif sur le nombre d'appels au cours des cinq dernières années

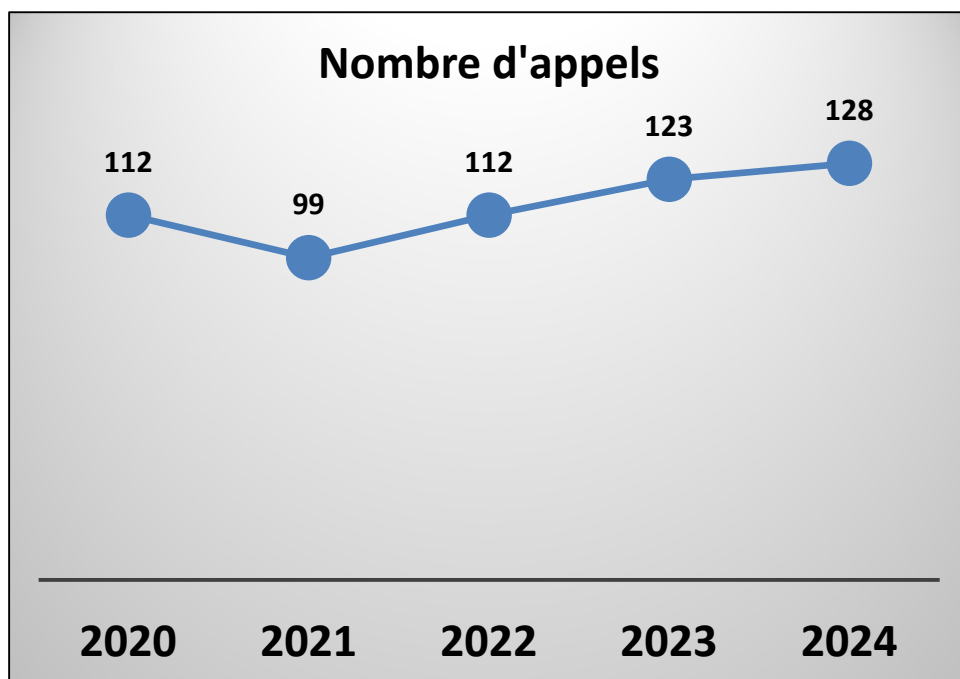
2020: 112 appels

2021 : 99 appels

2022 : 112 appels

2023 : 123 appels

2024 : 128 appels



1. Répartition des 128 appels de 2024 classés par type d'incident

1.1 Nombre d'incidents par catégorie

23x Accidents de la route

7x Appels administratifs

29x Alarmes incendie

3x Alarme monoxyde

5x Assistances

7x Désincarcérations

10x Entraides automatiques

2x Feux de bâtiment agricole

2x Feu de débris

1x Feu de cheminée

1x Feux d'Industrie

3x Feux d'installation électrique

6x Feux de résidence

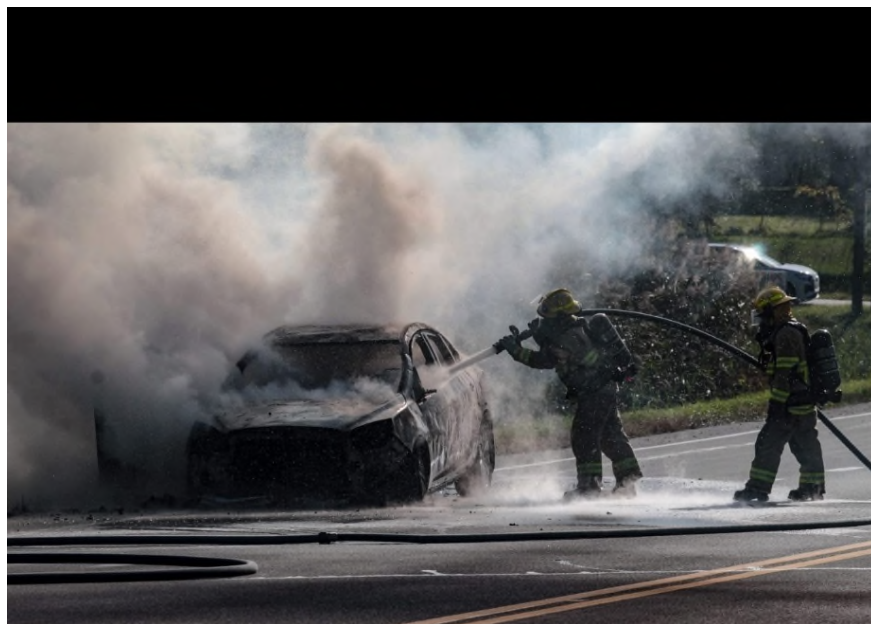
3x Feux de véhicule

10x Recherche et cause incendie (RCCI)

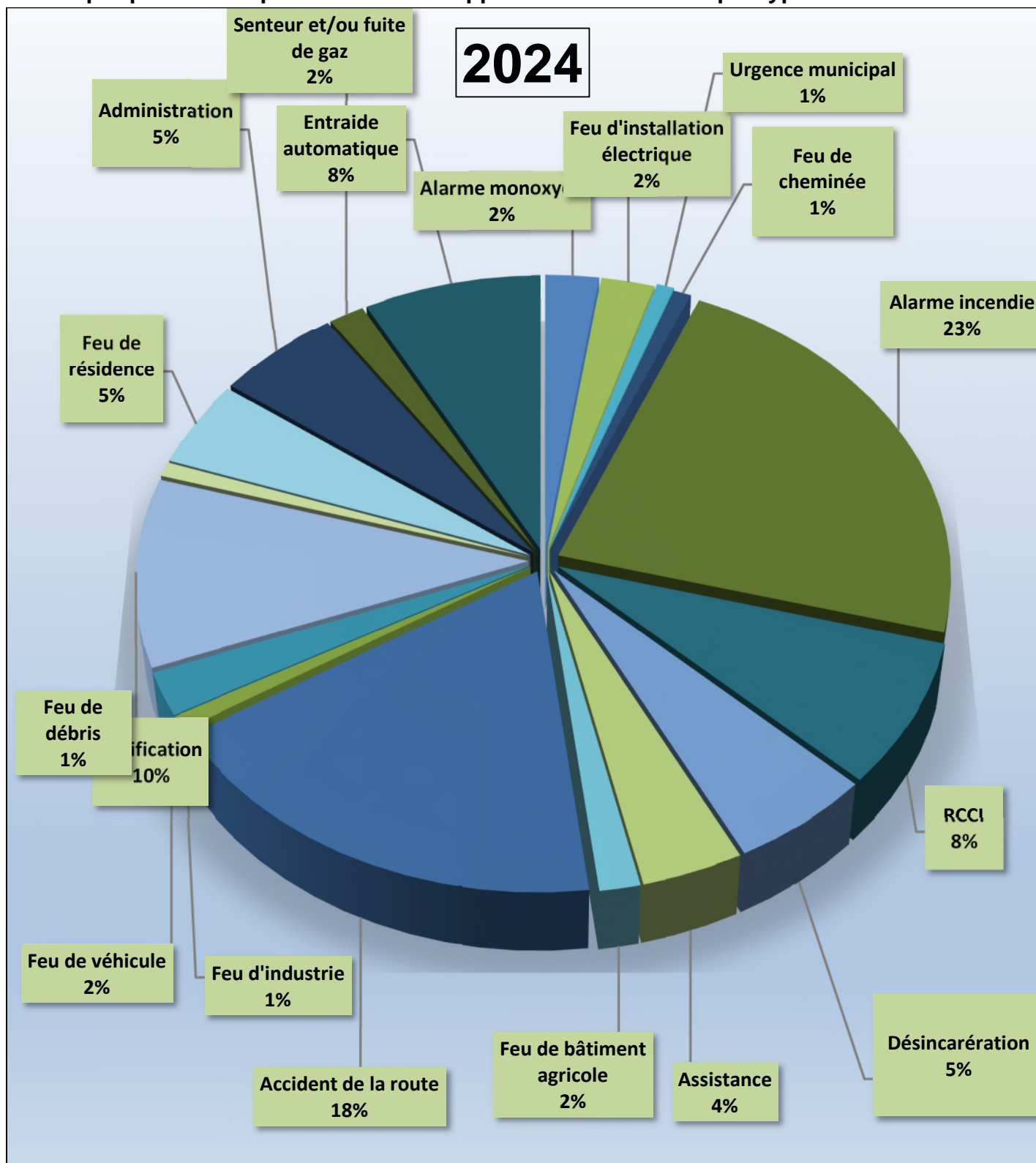
2x Senteur et/ou fuite de gaz

13x Vérifications / odeur de fumée

1x Urgences municipales / Inondations



1.2 Graphique sur la répartition des 128 appels de 2024 classés par type d'incident



2. La répartition des 128 appels de 2024 classés par territoire

Nombre d'appels sur le territoire de Saint-Pie : **103 (80%)**

Nombre d'appels d'entraide et de RCCI pour les municipalités voisines : **25 (20%)**

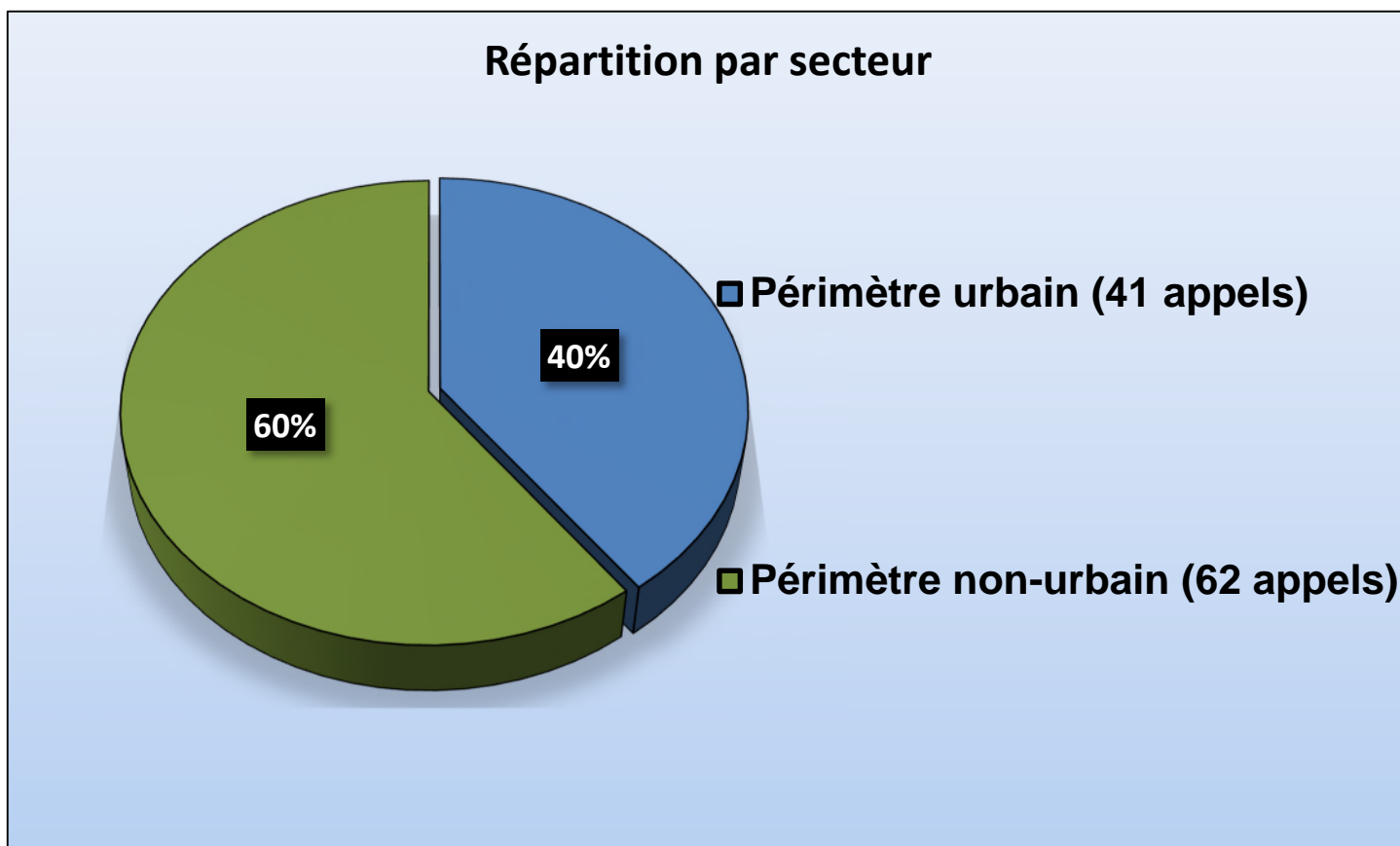
2.1 Répartition des 103 appels sur le territoire de Saint-Pie

La ville de Saint-Pie couvre une superficie de 106 km². Une proportion de 48% de la population se retrouve dans le périmètre d'urbanisation. Les secteurs suivants : Domaine Bousquet, Domaine Joyeux et le Domaine du Lac des Tilleuls ont été ajoutés dans le périmètre non-urbain pour fins de statistiques.

2024 (103 appels)

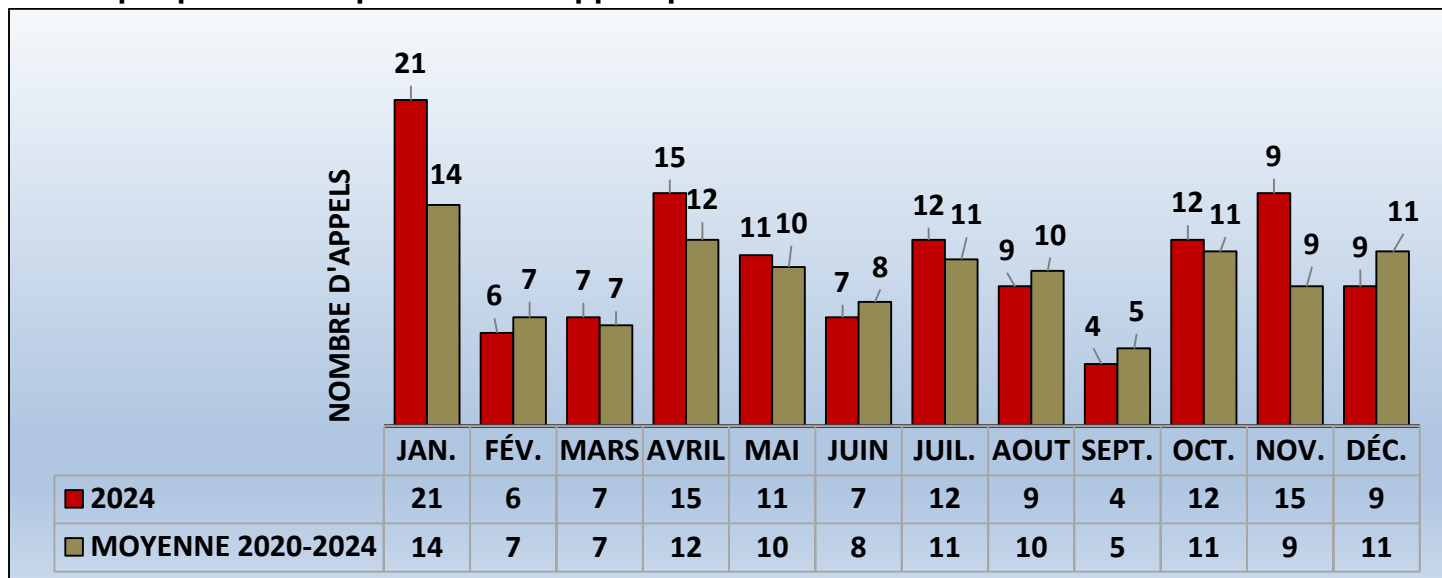
Appels dans le périmètre urbain : 41 appels / 40%

Appels dans le périmètre non urbain : 62 appels / 60%



3. La répartition des 128 appels de 2024 classés par période

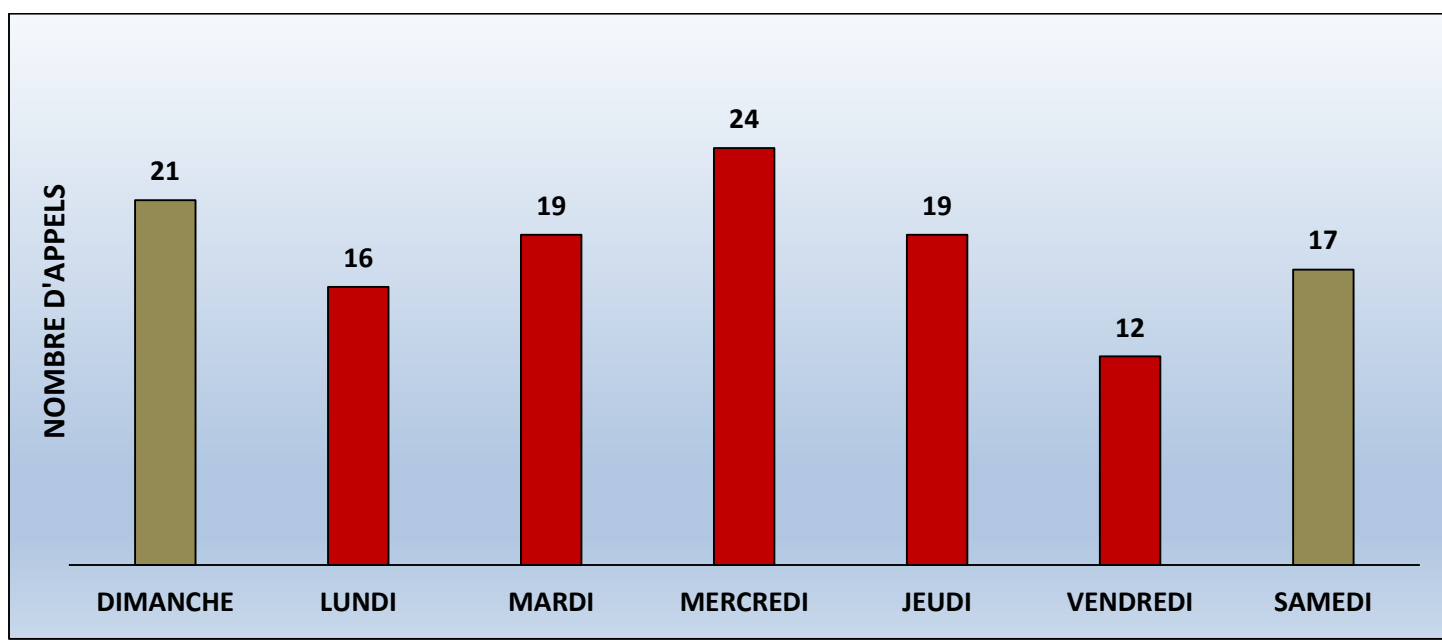
3.1 Graphique sur la répartition des appels par mois



3.2 Graphique sur la répartition des appels par les jours de la semaine

Nombre d'appels les jours de semaine : **90 (70%)**

Nombre d'appels les jours de fin de semaine : **38 (30%)**

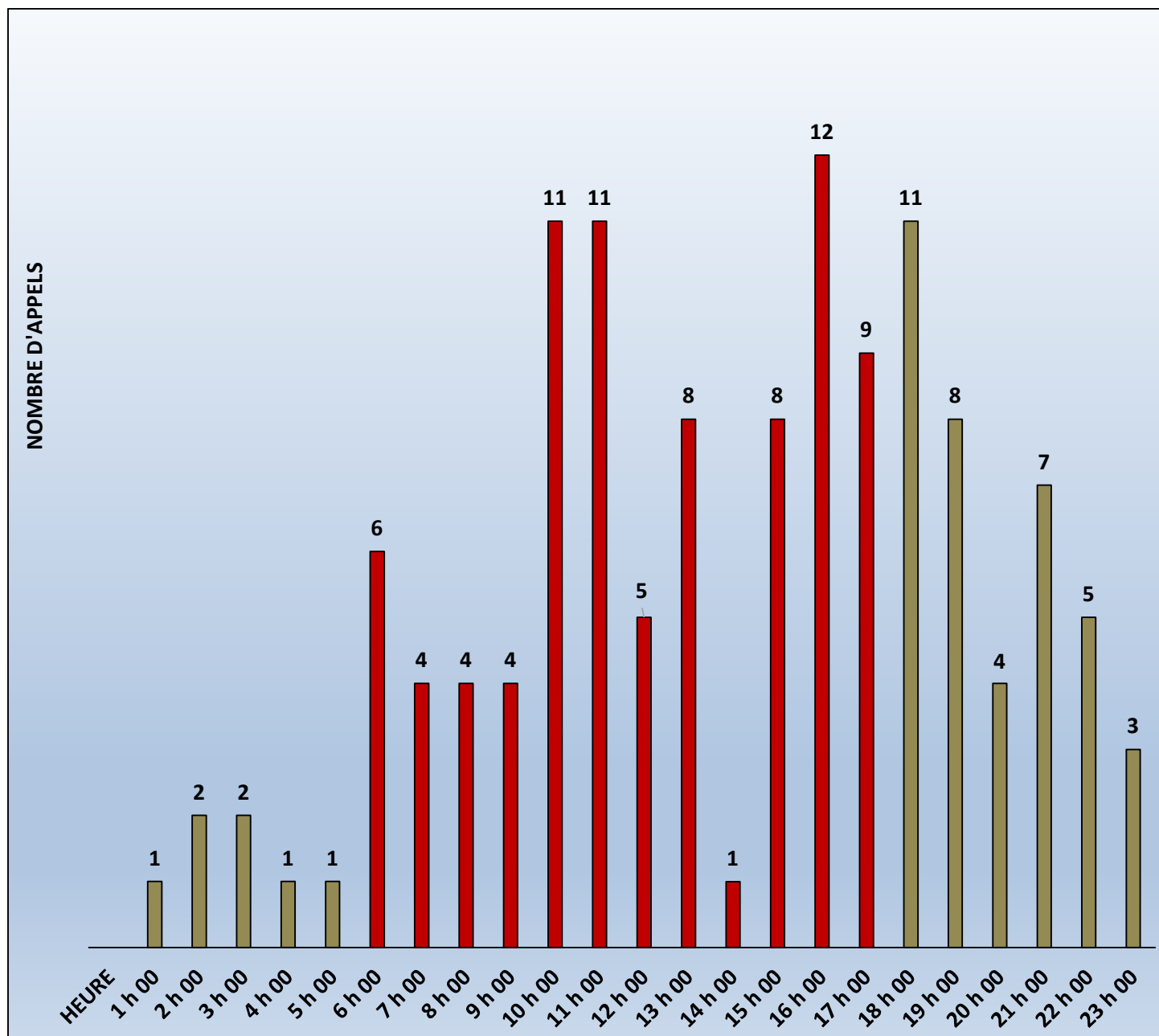


3.3 Graphique du nombre d'appels selon l'heure de la journée

Les lignes de couleur rouge du graphique représentent les appels reçus de jour soit entre 6 h à 18 h. Alors que les lignes de couleur beige représentent les appels de 18 h à 6 h.

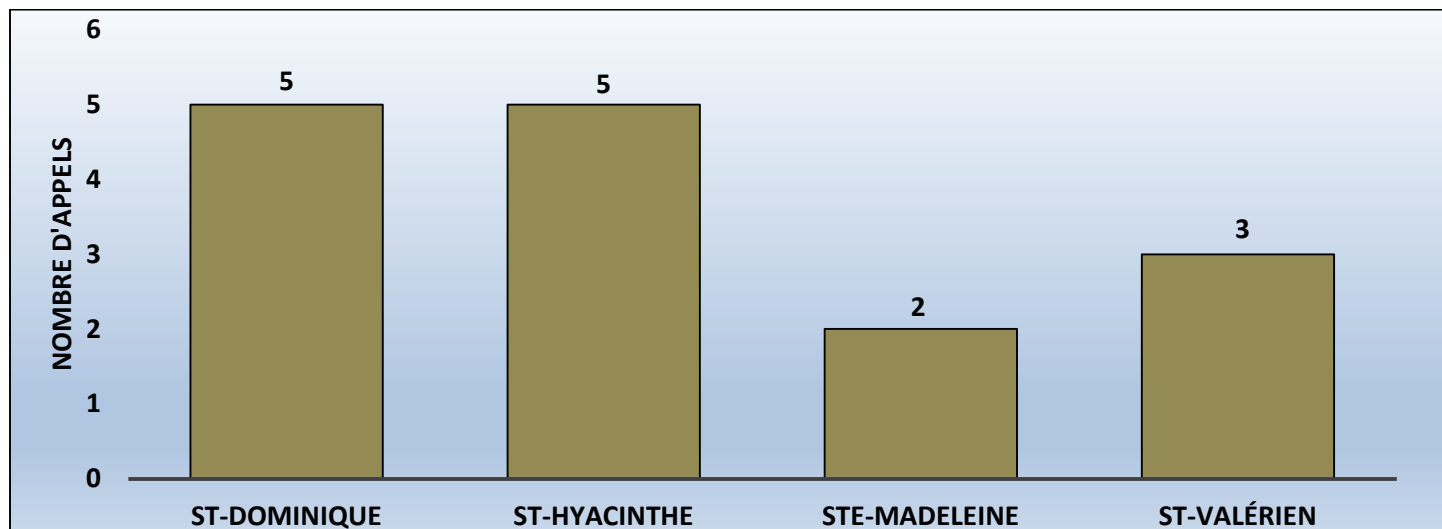
Nombre d'appels de jour : **83 (65%)**

Nombre d'appels de soir : **45 (35%)**

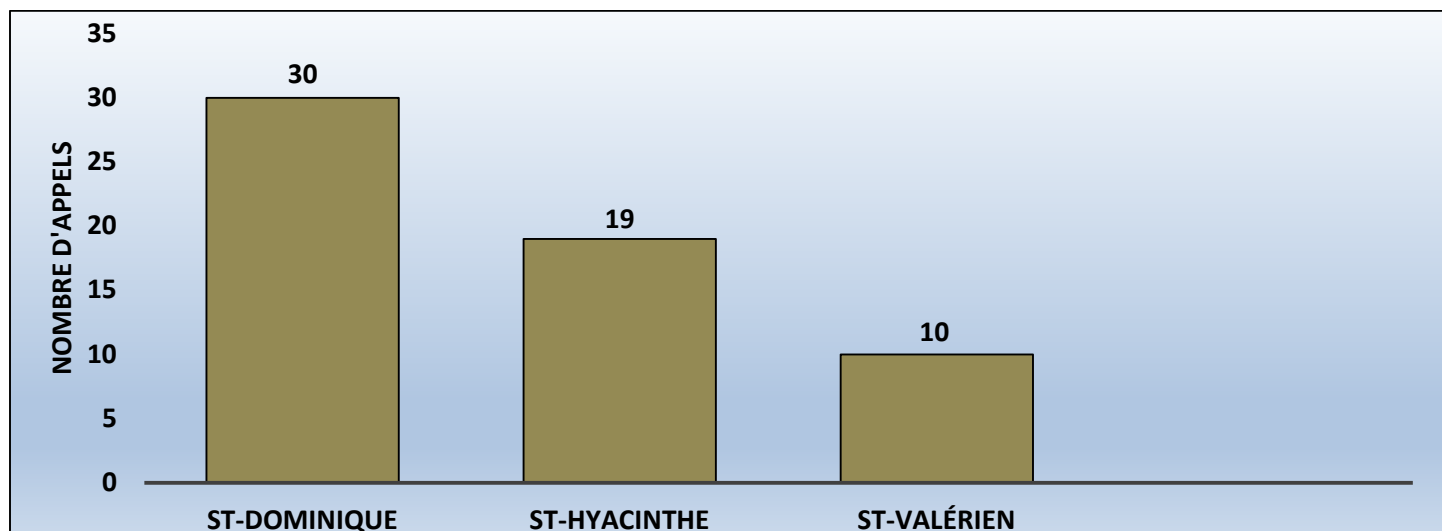


4. Les demandes d'entraide et d'entraide automatiques

4.1 Graphique des demandes d'entraide des municipalités voisines



4.2 Graphique des demandes d'entraide venues en assistance à Saint-Pie



5. Le délai d'intervention des intervenants

5.1 Les délais de mobilisation et de déplacement des intervenants

Le temps de réaction à l'alerte est le délai entre l'envoi de l'appel par la centrale 911 sur les cellulaires des pompiers et la confirmation de la réception de celle-ci sur les ondes radio par un officier. **Le temps de mobilisation** des intervenants est le délai entre la réception de l'appel à la centrale 911 et le départ du premier véhicule pour l'intervention. **Le temps de déplacement** est le délai entre le départ du premier véhicule de la caserne et de son arrivée sur les lieux de l'intervention.

Moyenne pour 2024

Moyenne du temps de mobilisation des intervenants : 6:31 minutes (Cauca)

Moyenne du temps de déplacement du 1^{er} véhicule : 6:19 minutes (Cauca)

Moyenne du temps entre la transmission de l'appel et l'atteinte de la force de frappe : 15:57 minutes

Moyenne pour 2023

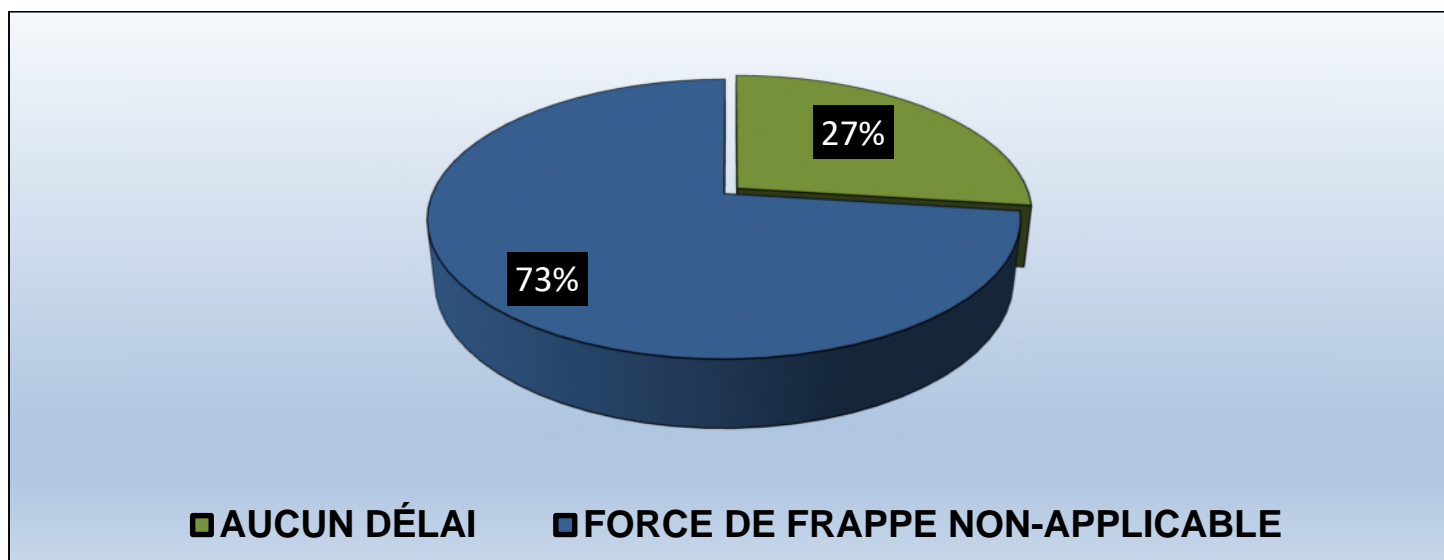
Temps de mobilisation des intervenants : 7:05 minutes (Cauca)

Temps de déplacement du 1^{er} véhicule : 6:21 minutes (Cauca)

Temps entre la transmission de l'appel et l'atteinte de la force de frappe : 19:45 minutes

5.2 La force de frappe

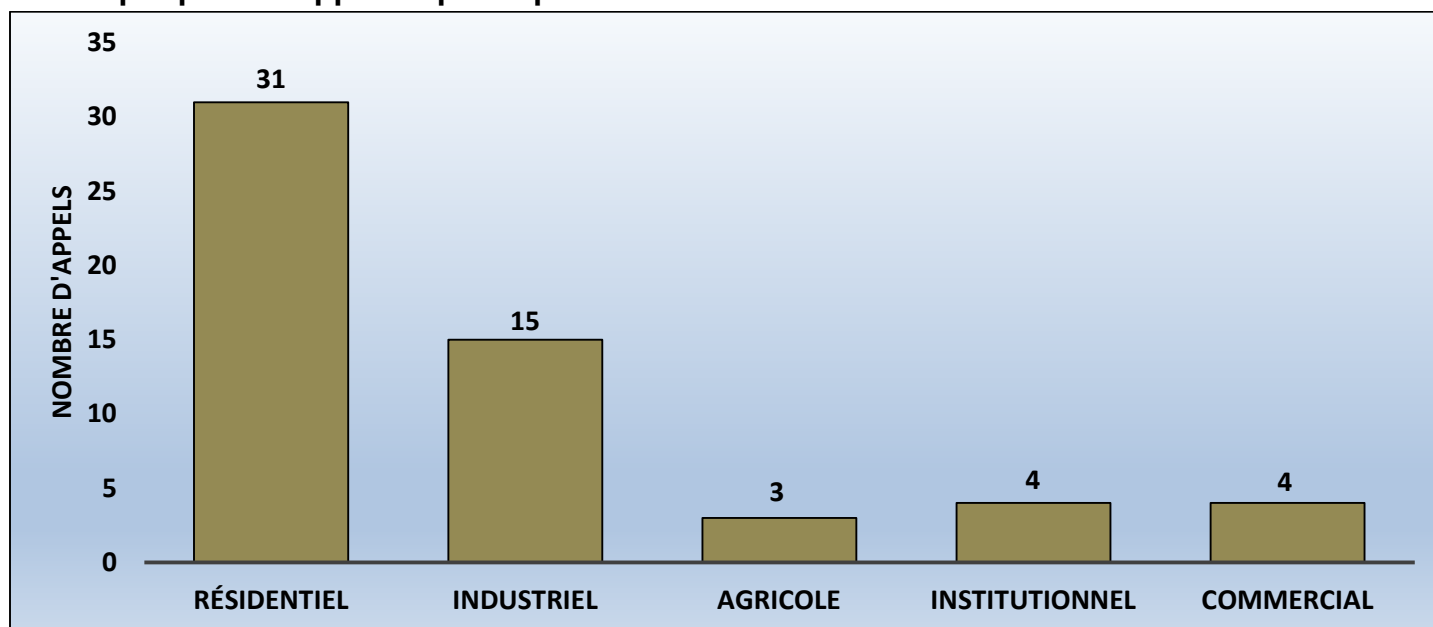
La force de frappe se définit comme étant, les exigences minimales inscrites dans le schéma de couverture de risques et qui a pour but de déployer un nombre minimal de pompiers sur un appel. Ce nombre de pompiers est en rapport avec la catégorie de risques du bâtiment impliqué ainsi que le périmètre urbain ou non urbain où se situe l'intervention.



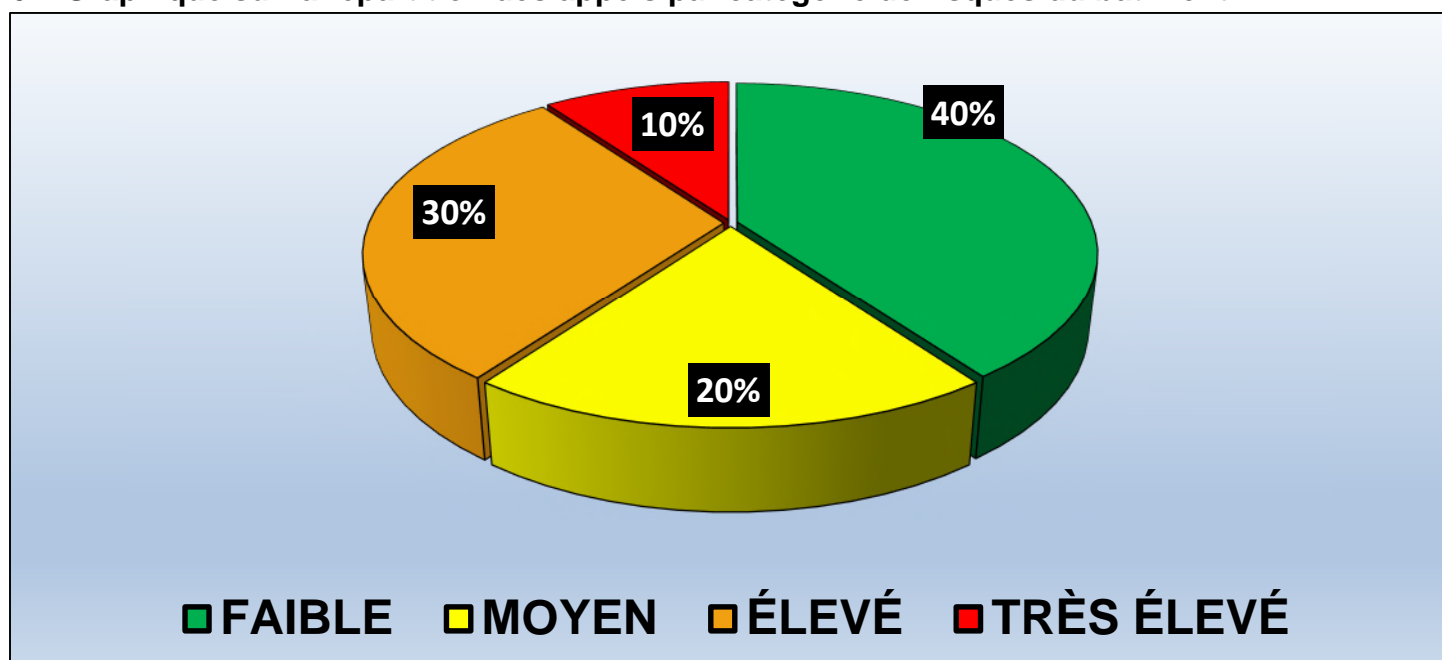
6. L'usage et la catégorie de risques des bâtiments impliqués

Sur les 103 appels de 2024 reçus sur le territoire de Saint-Pie, 57 (55%) de ces appels impliquaient un bâtiment.

6.1 Graphique des appels répartis par l'affectation du bâtiment



6.2 Graphique sur la répartition des appels par catégorie de risques du bâtiment

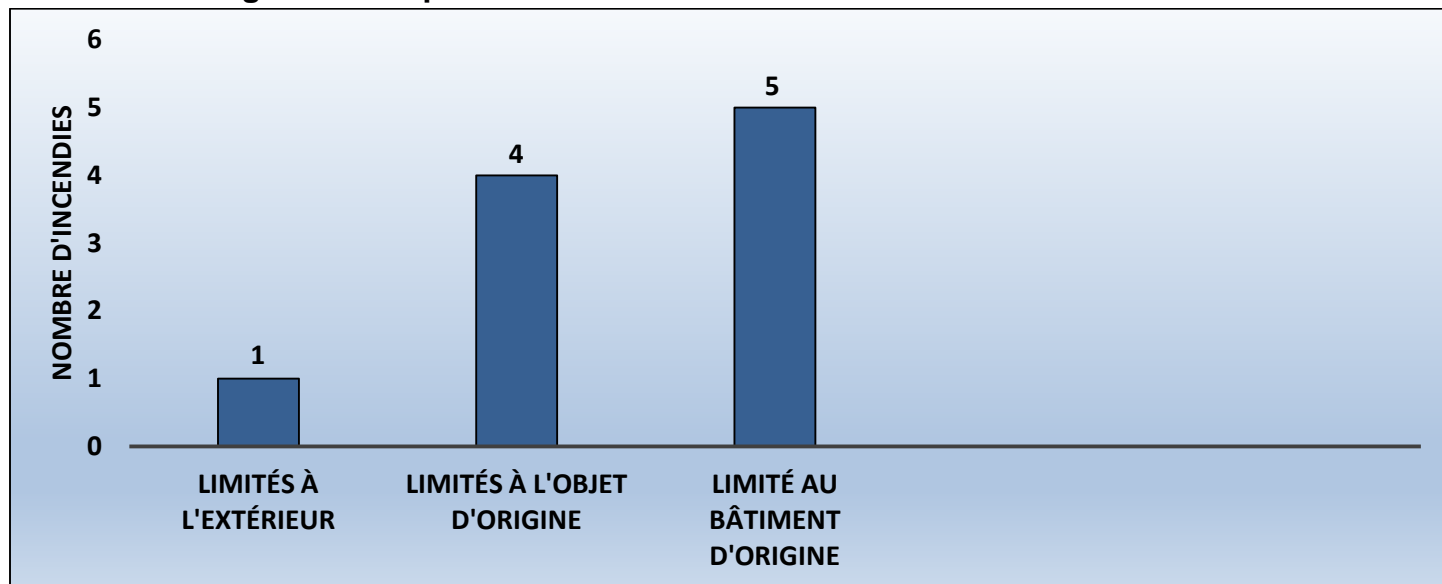


7. Les dommages et la propagation des incendies

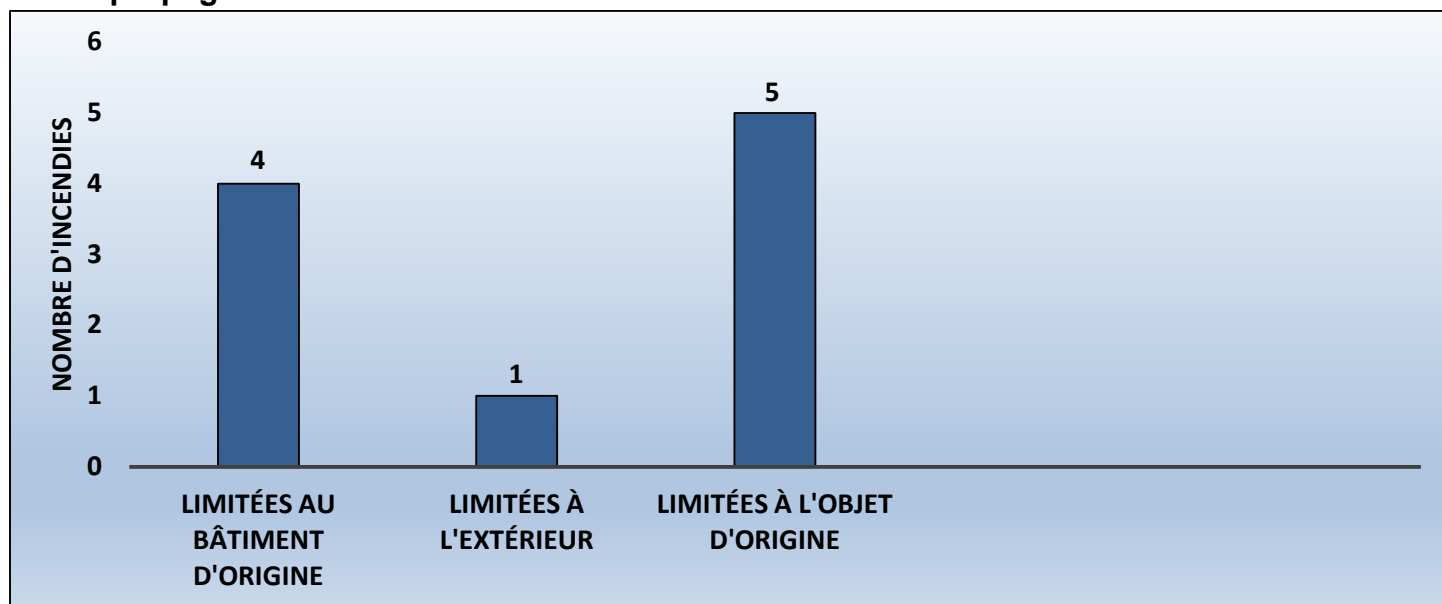
7.1 Les incendies impliquant des bâtiments

Pour 2024, le Service de sécurité incendie de Saint-Pie est intervenu sur 57 appels impliquant un bâtiment. Dix (37%) de ces appels se sont avérés un incendie confirmé. Les graphiques des pages suivantes illustrent les dommages et la propagation causés par les incendies.

7.2 Les dommages causés par les incendies



7.3 La propagation des incendies



8. La cause et les circonstances des incendies

8.1 La méthodologie de la recherche des causes d'incendies

La recherche des causes de l'incendie permet de décrire les circonstances entourant le début de l'incendie et l'ampleur des dommages selon l'approche scientifique de la norme NFPA 921.

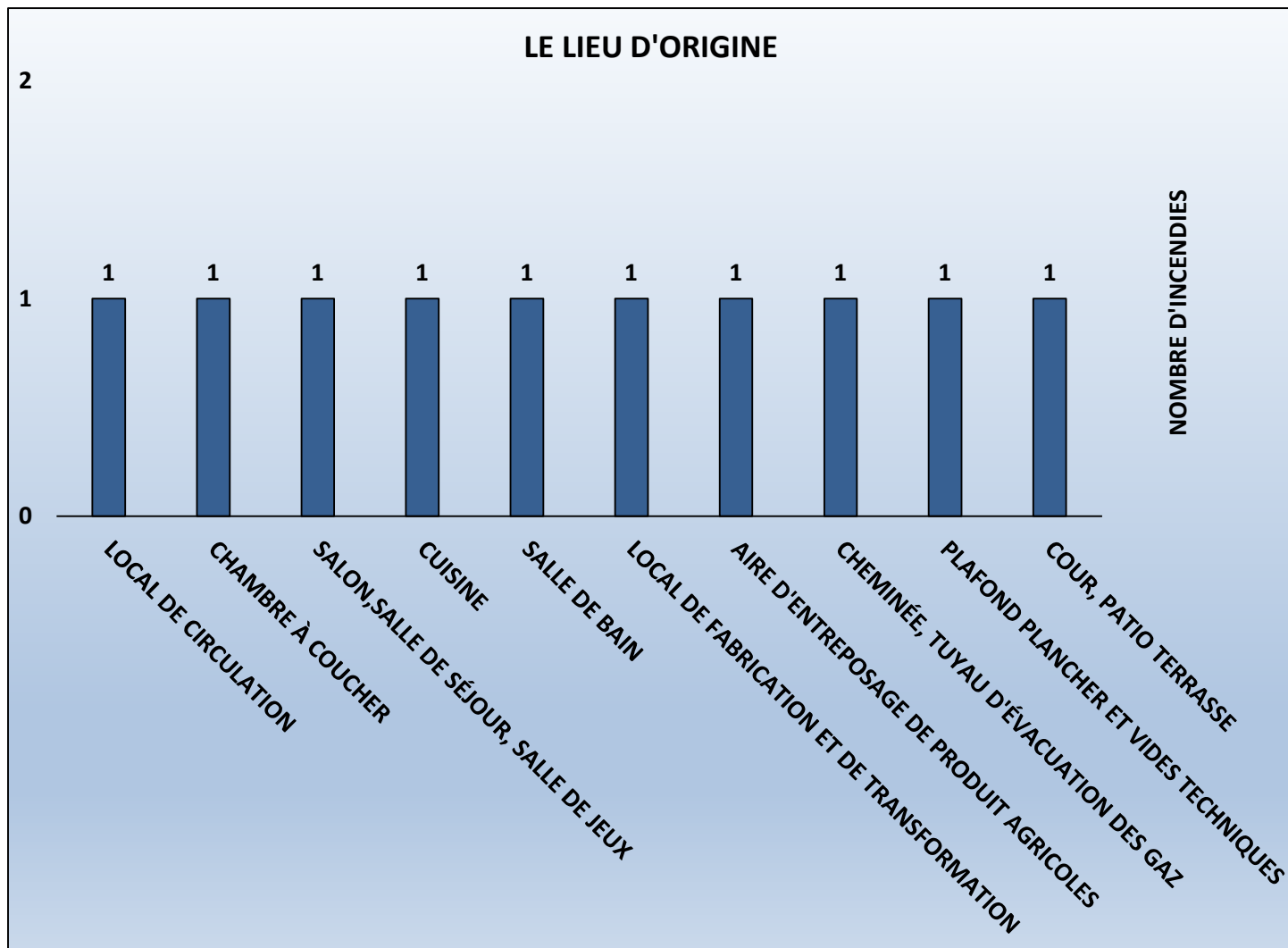
La méthode scientifique correspond à une recherche d'informations lors d'un processus organisationnel comprenant l'investigation sur le site afin de déterminer la cause et d'établir son origine afin de prévenir que d'autres incidents du même type peuvent être évités à l'avenir.

Afin de vérifier une hypothèse sur l'origine d'un incendie, il est nécessaire de comprendre l'enchaînement des événements, la croissance du feu ainsi que la propagation à l'intérieur d'un bâtiment. Une analyse de la scène permet d'identifier le lieu d'origine, les premiers matériaux enflammés, le combustible impliqué, le mode d'inflammation, la source de chaleur et l'énergie déployée pour amorcer un incendie.

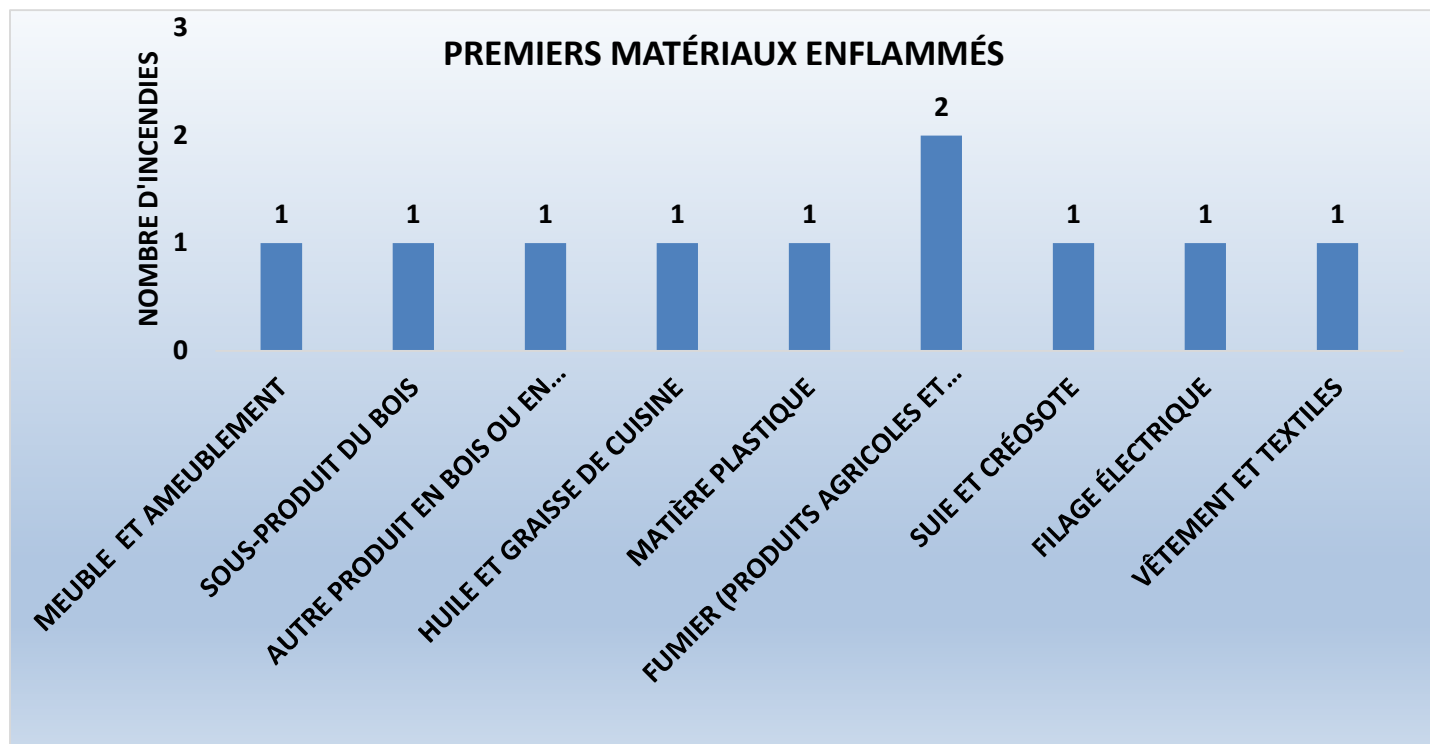
Les causes d'incendie englobent tant les incendies volontaires, la négligence ou l'utilisation inadéquate d'un combustible. Elles comprennent également des circonstances telles que les défaillances mécaniques, électriques et qui peuvent être imputables à des omissions humaines prenant la forme d'un manque d'entretien ou d'un défaut de conception, de construction ou d'installation.



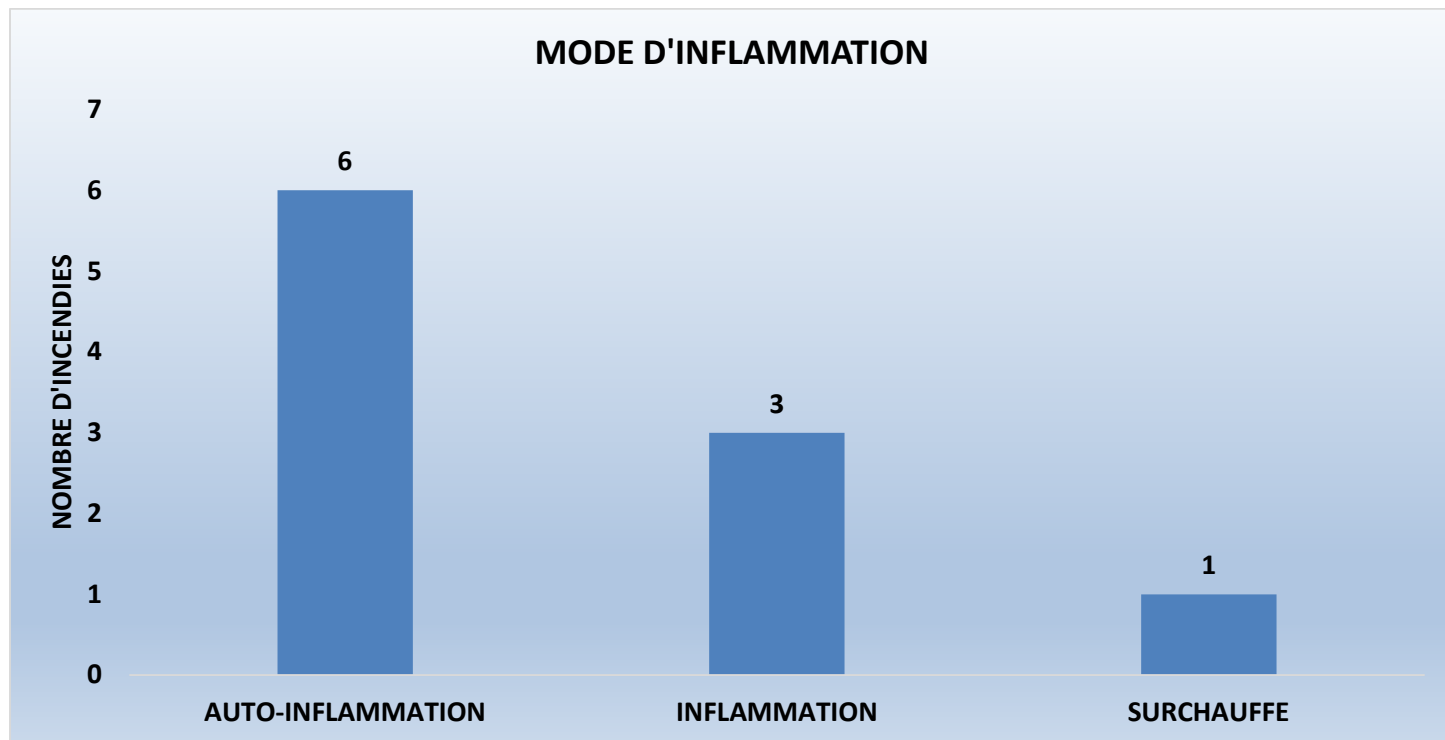
8.2 Le lieu d'origine des incendies



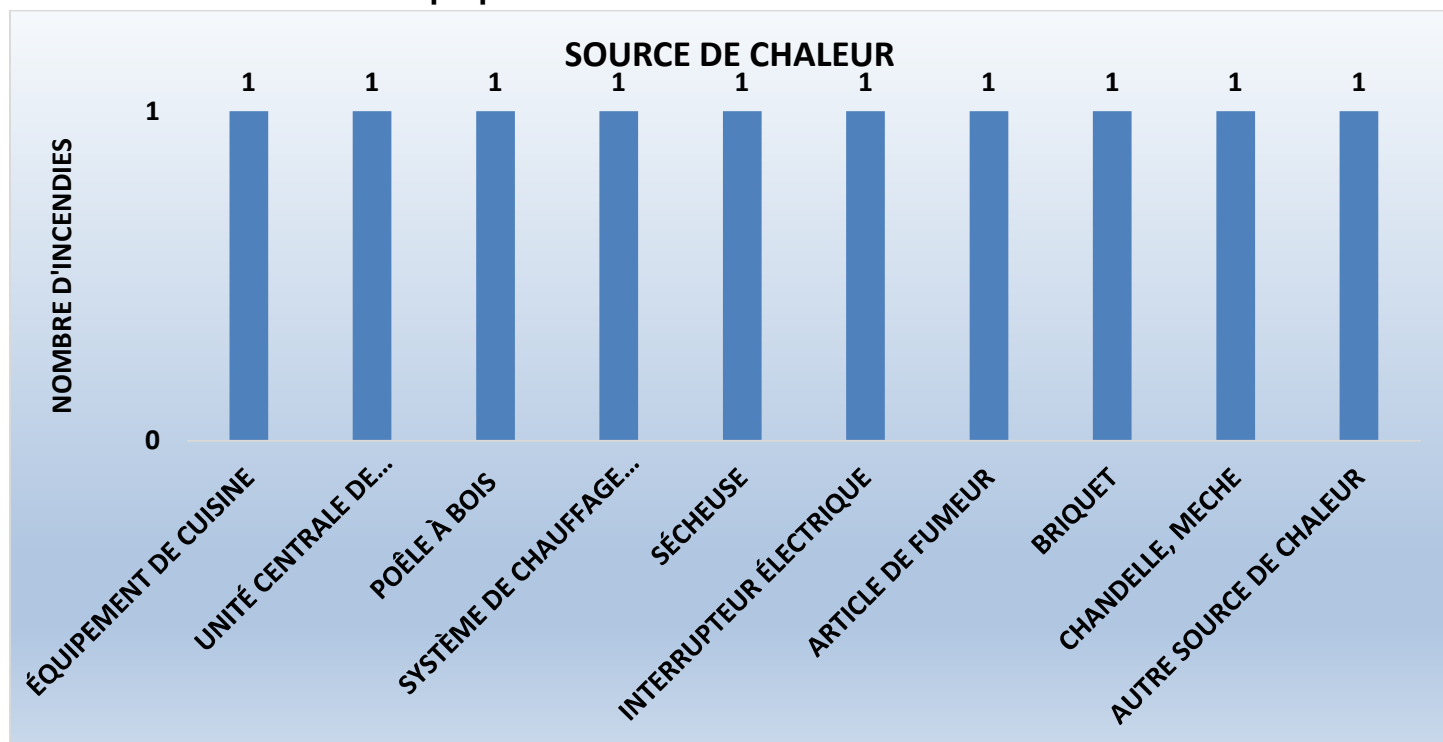
8.3 Les premiers matériaux enflammés



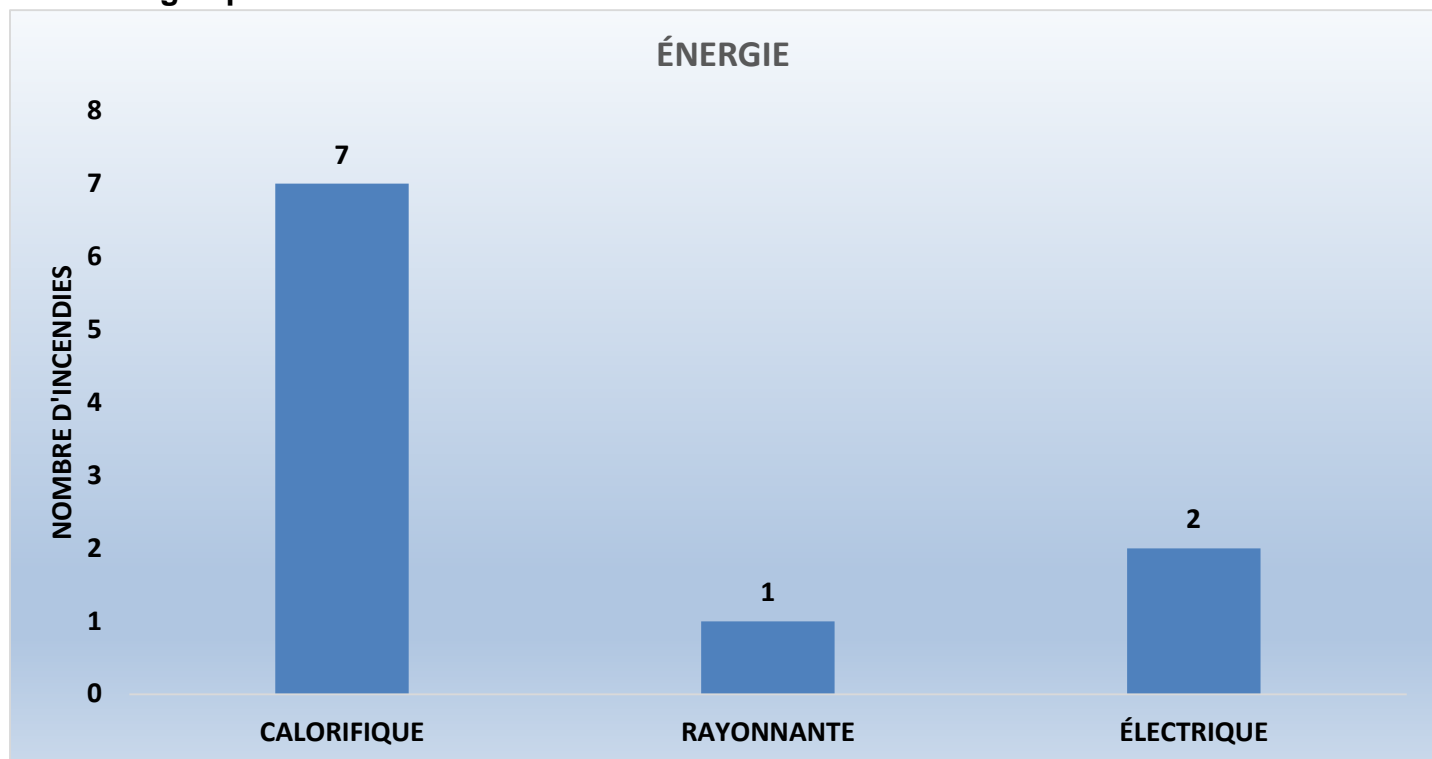
8.4 Le mode d'inflammation des incendies



8.5 La source de chaleur impliquée

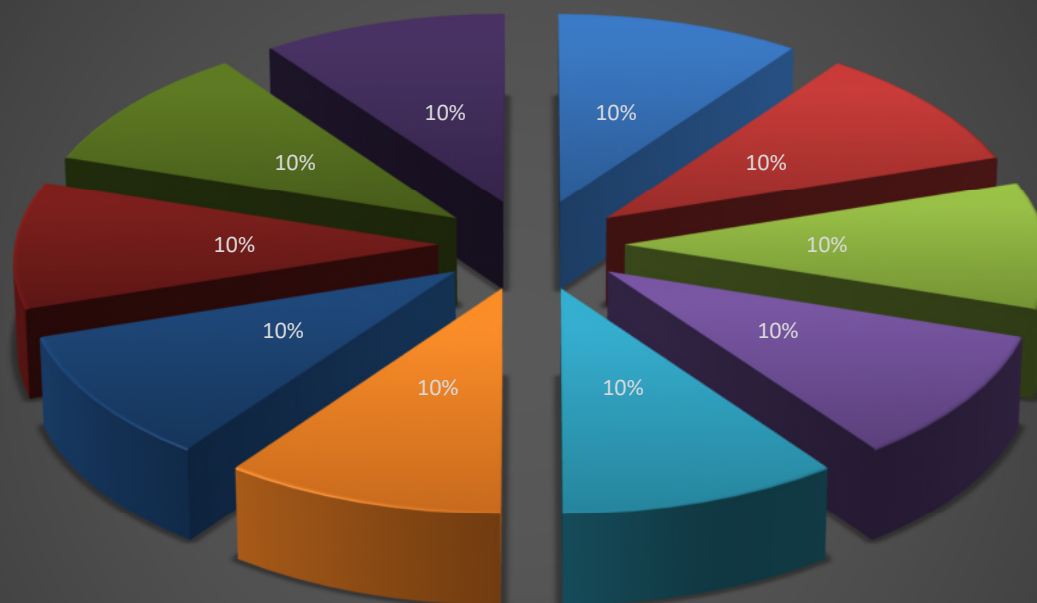


8.6 L'énergie qui alimente la source de chaleur



8.7 La cause probable de l'incendie

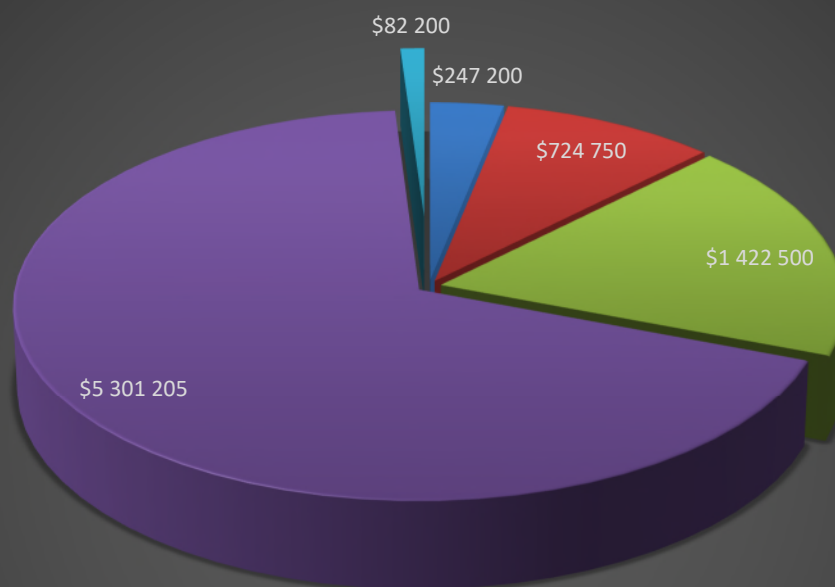
CAUSE PROPABLE D'INCENDIE



- ▣ UTILISATION INADÉQUATE D'UNE SOURCE D'INFLAMMATION
- ▣ AUTRE UTILISATION INADÉQUATE D'UNE SOURCE D'INFLAMMATION
- ▣ MAUVAIS ENTRETIEN LIÉ AU PREMIER MATÉRIAU ENFLAMMÉ
- ▣ HUILE DE CUISSON
- ▣ ENTREPOSAGE INADÉQUAT
- ▣ DÉFAILLANCE D'UNE COMMANDE AUTOMATIQUE OU MANUELLE
- ▣ AUTRE DÉFAILLANCE OU DÉFECTUOSITÉ MÉCANIQUE OU ÉLECTRIQUE
- ▣ MAUVAIS USAGE D'UN APPAREIL BRÛLANT DU BOIS
- ▣ ERREUR HUMAINE INDETERMINÉE

9. Les pertes matérielles

Les pertes annuelles tiennent compte de tous les dommages résultant de l'incendie, le bâtiment impliqué, le contenu matériel, les bâtiments voisins et les véhicules.



2020 2021 2022 2023 2024

Conclusion

Les pertes matérielles sont en baisse comparativement à 2023. Cette baisse est attribuable à la valeur des bâtiments impliqués. La prévention et l'éducation du public permettent de minimiser les pertes sur notre territoire. L'analyse des statistiques d'incendie est primordiale afin de nous permettre d'évaluer les risques de façon juste et fiable pour notre municipalité. En réévaluant chaque année notre programme de prévention, cela nous permet de cibler les risques réels et présents. De cette façon, nous pouvons modifier les moyens de communication afin d'atteindre la majorité de la population et maintenir nos objectifs.

Bibliographie

LOGICIEL DE GESTION INCENDIE « PREMIÈRE LIGNE » PG Solutions Inc. (2017-2021)

Rapport de statistique des interventions.

CENTRALE D'URGENCE CAUCA. (2017-2021)

Statistiques des interventions et rapport de performance [Papier]

LA NORME NFPA 921 (National Fire Protection Association) Édition 2011

Les investigations incendie & explosion [Papier]

Document préparé par Alexandria Boucher, Préventionniste

Février, 2025



2024

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
DE LA VILLE DE SAINT-PIE

RAPPORT DE PERFORMANCE PRÉVENTION
POUR 2024

Table des matières

Introduction	- 2 -
1. Classement des bâtiments selon leur catégorie de risques	- 3 -
1.1 Répartition des risques présents sur le territoire de Saint-Pie	- 4 -
1.2 Répartition des risques présents sur le territoire selon le schéma de couverture de risques	- 5 -
1.3 Répartition des inspections de prévention incendie à réaliser pour 2024	- 6 -
2. Programme de vérification des avertisseurs de fumée	- 7 -
2.1 Comparatif du nombre de visites à effectuer par année	- 7 -
2.2 Graphique sur la répartition des visites complétées	- 8 -
2.3 Les diverses anomalies répertoriées	- 9 -
3. Inspections des risques plus élevés des quatre dernières années	- 10 -
4. Nombre de tâches effectuées par champs d'activités	- 11 -
4.1 Inspections effectuées par nombre de portes versus les bâtiments parents	- 12 -
4.2 Nombre de réinspections par catégorie de risques	- 13 -
5. Anomalies rencontrées par rapport aux inspections réalisées	- 14 -
5.1 Anomalies rencontrées en 2024	- 15 -
6. Éducation du public 2024	- 16 -
Conclusion	- 16 -
Bibliographie	- 17 -

Introduction

Le ministère de la Sécurité publique lors de la création de la loi sur la sécurité incendie (S-3.4) a établi huit objectifs à rencontrer pour les MRC et les Services incendie qui sont présents dans le schéma de couverture de risques. Le premier objectif des Orientations s'énonce comme suit : « Compte tenu de l'efficacité éprouvée des mesures de prévention dans la lutte contre les incendies, faire reposer la protection des citoyens et du patrimoine contre l'incendie sur le recours, en priorité, à des approches et à des mesures préventives. »

L'objectif doit être réalisé au moyen de cinq programmes de prévention incendie :

1. *Un programme d'évaluation et d'analyse des incidents;*
2. *Un programme d'installation et de vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée (PVAFF);*
3. *Un programme d'inspection périodique des risques plus élevés;*
4. *Un programme d'activités de sensibilisation du public;*
5. *La réglementation municipale.*

Le département de prévention du Service de sécurité incendie de la ville de Saint-Pie présente son rapport de performance pour l'année 2024.

Vous trouverez les statistiques qui montrent la réalisation des programmes 2, 3 et 4. Les statistiques sont illustrées sous forme de graphique pour une meilleure compréhension. Ces statistiques vont aider à orienter l'éducation du public pour 2024. Pour ce qui est du point 1, il sera réalisé à l'aide du rapport des interventions. Les statistiques proviennent des données du logiciel Première Ligne.

1. Classement des bâtiments selon leur catégorie de risques

Au Québec, les bâtiments sont classés en fonction de leurs usages et des principales caractéristiques qui les composent. Un système de classification des risques d'incendie est proposé par le ministère de la Sécurité publique. Il comporte quatre niveaux de risques : faibles, moyens, élevés et très élevés.

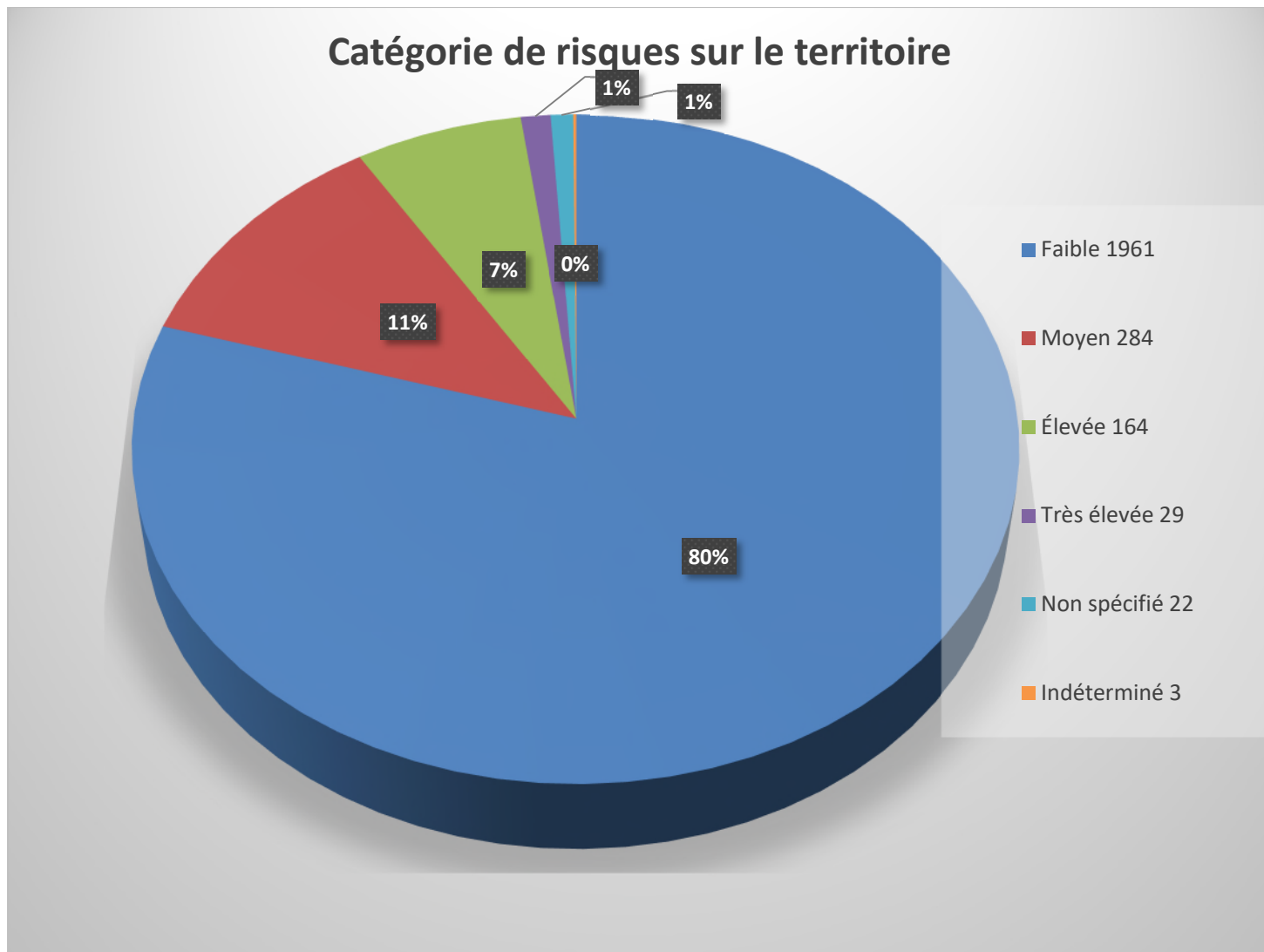
Voici un tableau qui explique comment classer les bâtiments en fonction de leurs caractéristiques.

Classification	Description	Type de bâtiment
Risques faibles	<ul style="list-style-type: none"> Très petits bâtiments, très espacés Bâtiments résidentiels, de 1 ou 2 logements, de 1 ou 2 étages, détachés 	<ul style="list-style-type: none"> Hangars, garages Résidences unifamiliales détachées, de 1 ou 2 logements, chalets, maisons mobiles, maisons de chambres de moins de 5 personnes
Risques moyens	<ul style="list-style-type: none"> Bâtiments d'au plus 3 étages et dont l'aire au sol est d'au plus 600 m² 	<ul style="list-style-type: none"> Résidences unifamiliales attachées de 2 ou 3 étages Immeubles de 8 logements ou moins, maisons de chambres (5 à 9 chambres) Établissements industriels du Groupe F, division 3 (ateliers, entrepôts, salles de vente, etc.)
Risques élevés	<ul style="list-style-type: none"> Bâtiments dont l'aire au sol est de plus de 600 m² Bâtiments de 4 à 6 étages Lieux où les occupants sont normalement aptes à évacuer Lieux sans quantité significative de matières dangereuses 	<ul style="list-style-type: none"> Établissements commerciaux Établissements d'affaires Immeubles de 9 logements ou plus, maisons de chambres (10 chambres ou plus), motels Établissements industriels du Groupe F, division 2 (ateliers, garages de réparation, imprimeries, stations-service, etc.), bâtiments agricoles
Risques très élevés	<ul style="list-style-type: none"> Bâtiments de plus de 6 étages ou présentant un risque élevé de conflagration Lieux où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes Lieux impliquant une évacuation difficile en raison du nombre élevé d'occupants Lieux où des matières dangereuses sont susceptibles de se retrouver Lieux où l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> Établissements d'affaires, édifices attenants dans de vieux quartiers Hôpitaux, centres d'accueil, résidences supervisées, établissements de détention Centres commerciaux de plus de 45 magasins, hôtels, écoles, garderies, églises Établissements industriels du Groupe F, division 1 (entrepôts de matières dangereuses, usines de peinture, usines de produits chimiques, meuneries, etc.) Usines de traitement des eaux, installations portuaires

Source : Orientation du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie.

1.1 Répartition des risques présents sur le territoire de Saint-Pie

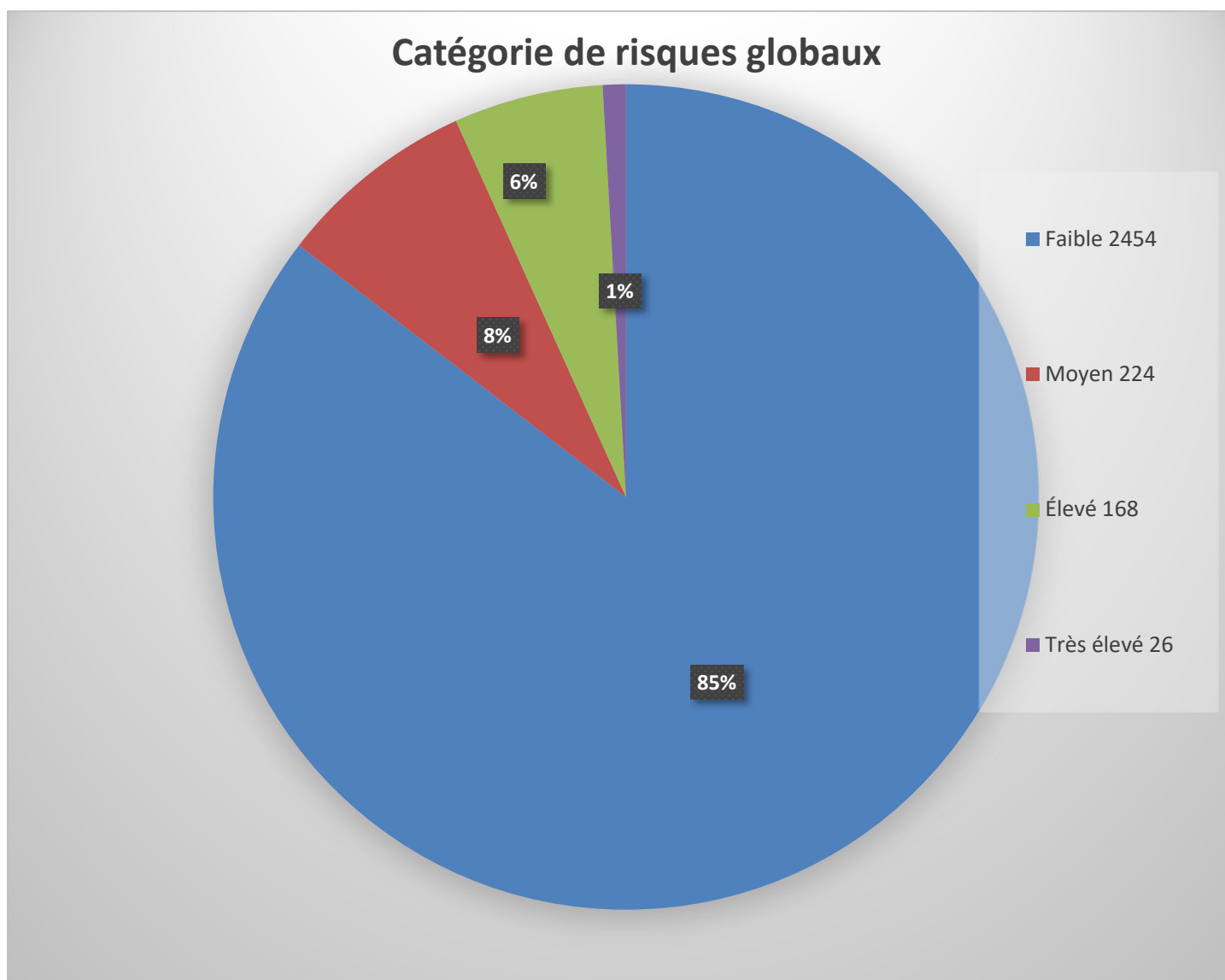
La ville de Saint-Pie compte sur son territoire 2463 adresses réparties sur l'ensemble de son territoire. Les voici classées par catégorie de risques.



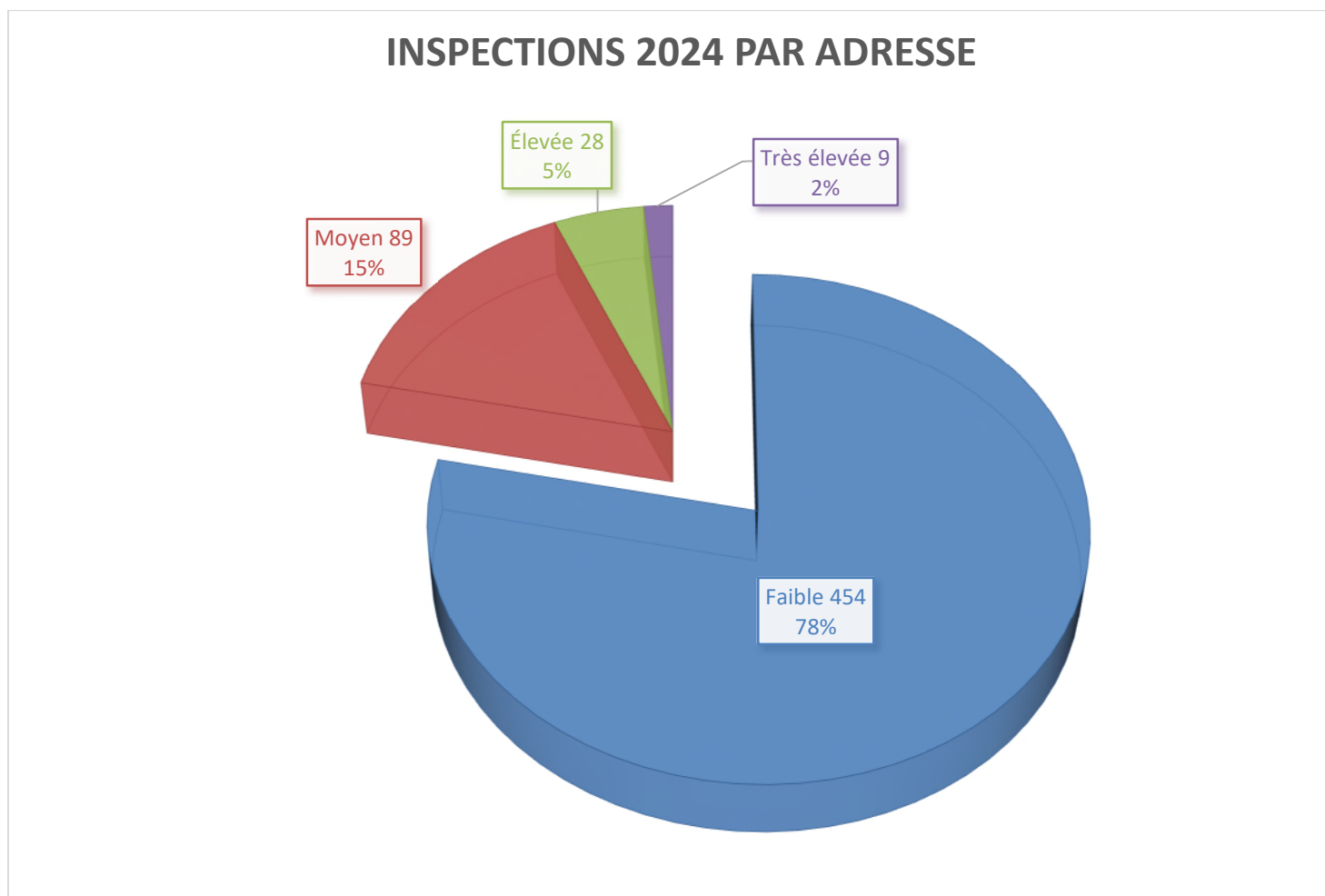
Nous pouvons constater que 80 % du territoire est du risque faible. Ce sont principalement des bâtiments d'usage résidentiel. Les risques non spécifiés sont des terrains vacants.

1.2 Répartition des risques présents sur le territoire selon le schéma de couverture de risques

Ce graphique indique le nombre de portes inspectées, soit 2872, conformément à la méthode de calcul prescrite par le schéma de couverture de risque. À titre d'exemple, un immeuble de 16 logements est classé comme comportant un (1) risque élevé et seize (16) risques faibles. En conséquence, les 2454 risques faibles feront l'objet d'une visite par la préventionniste ou par les pompiers du Service incendie de la ville de Saint-Pie. Nous pouvons donc constater que les appartements et condos représentent 5% des risques faibles.



1.3 Répartition des inspections de prévention incendie à réaliser pour 2024



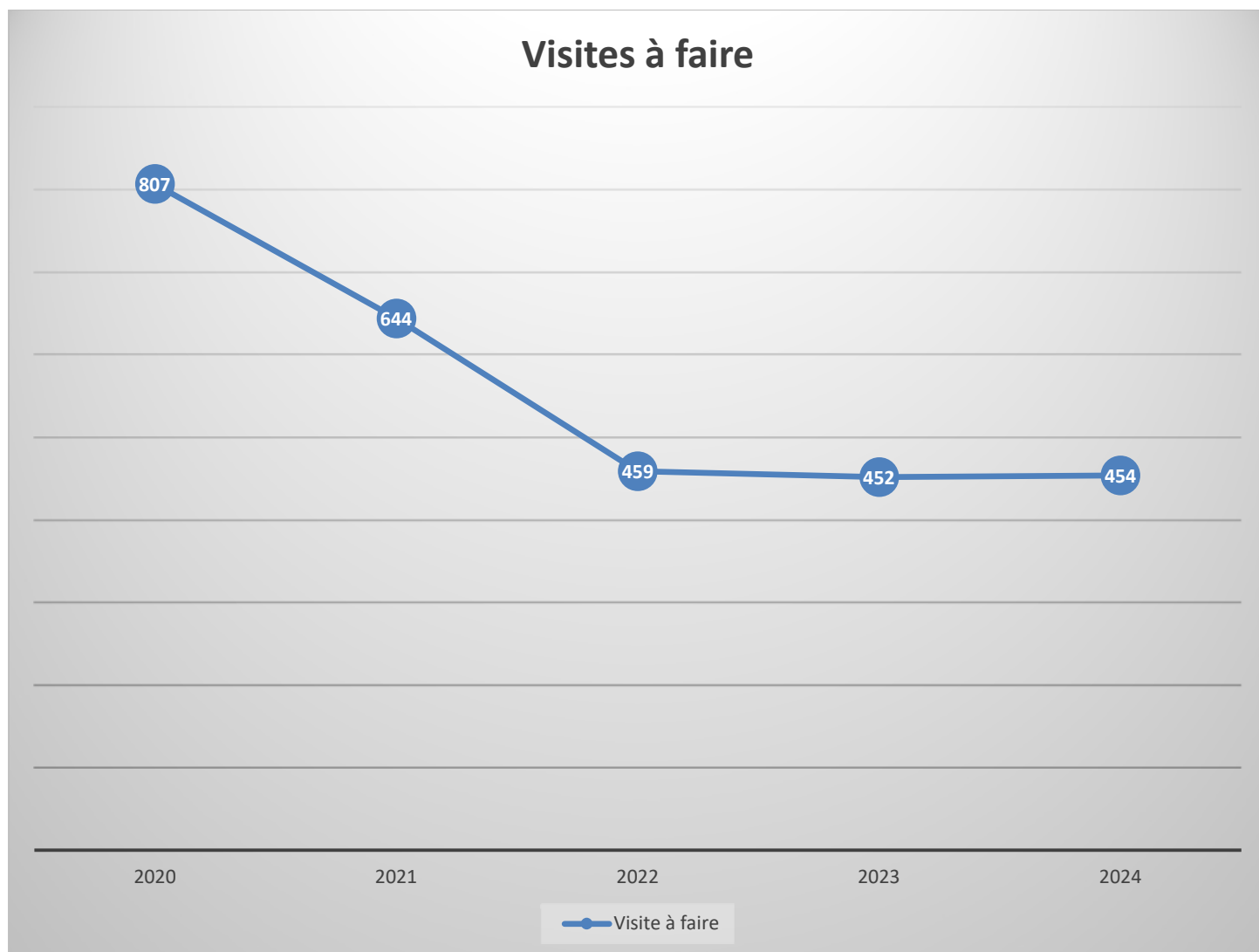
Des 580 portes, 454 sont faites par les pompiers dans le cadre du programme de vérification des avertisseurs de fumées. Les anomalies sont traitées par le préventionniste. Tous les autres dossiers d'inspections sont traités par le TPI, dans le cadre du programme d'inspection des risques plus élevés.

Pour 2024, l'ensemble des inspections est complété. Cependant, il reste certains dossiers qui nécessite une deuxième ou troisième visite. Ces dossiers devraient se conclure en 2025.

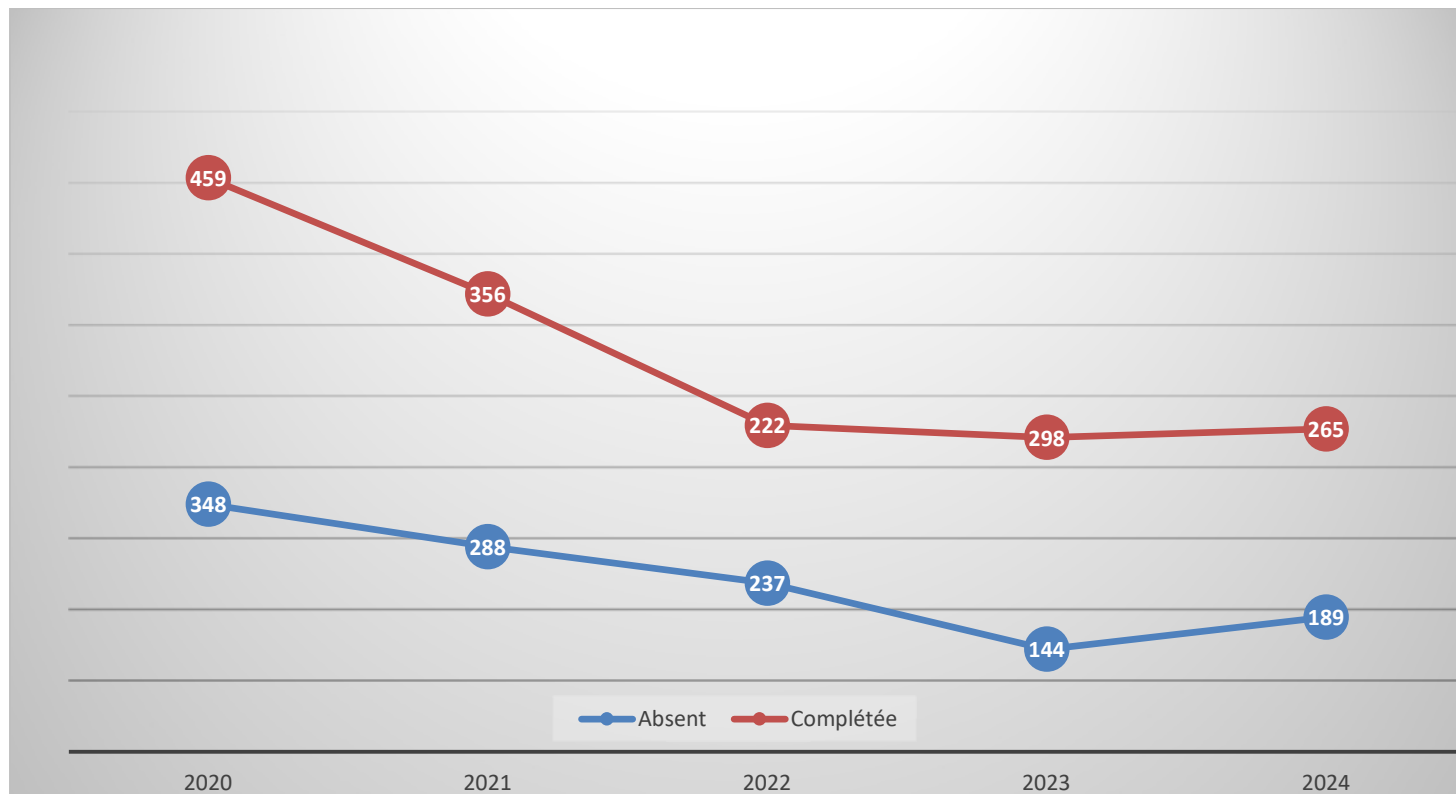
2. Programme de vérification des avertisseurs de fumée

Cette année, les pompiers ont effectué 454 visites. À cause du nouveau schéma de couverture de risques, les délais des inspections sont augmentés à cinq ans entre les inspections au lieu de trois ans pour l'ancien schéma. Ce qui a pour effet de diminuer le nombre de visites faites annuellement.

2.1 Comparatif du nombre de visites à effectuer par année

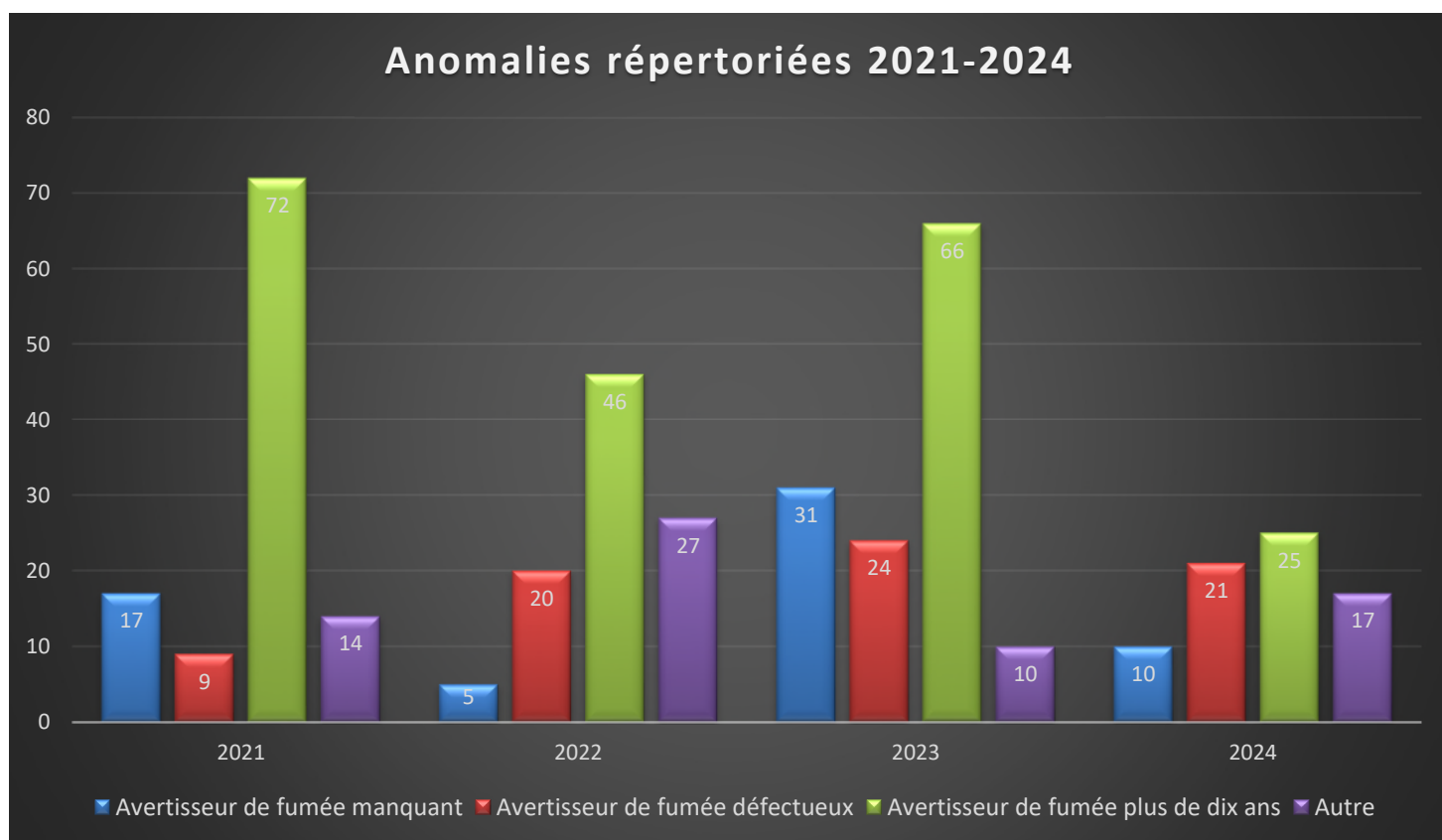


2.2 Graphique sur la répartition des visites complétées



À l'aide du graphique, nous pouvons constater une diminution des visites complétées et une augmentation du nombre d'absents. Cette année, les visites ont été effectuées selon la formule d'une visite de jour et d'une deuxième de soir ou de fin de semaine.

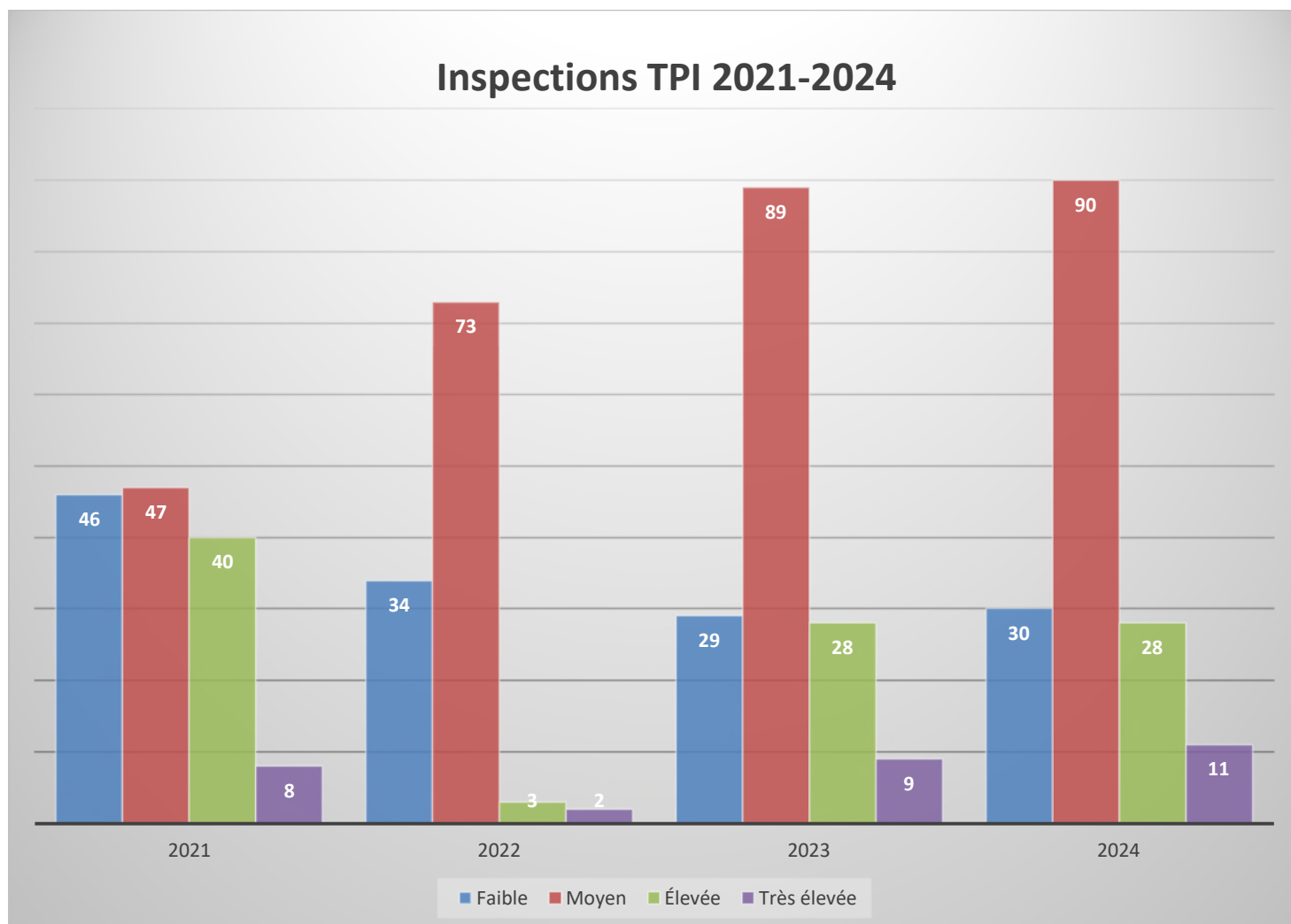
2.3 Les diverses anomalies répertoriées



Voici la façon dont les anomalies sont validées :

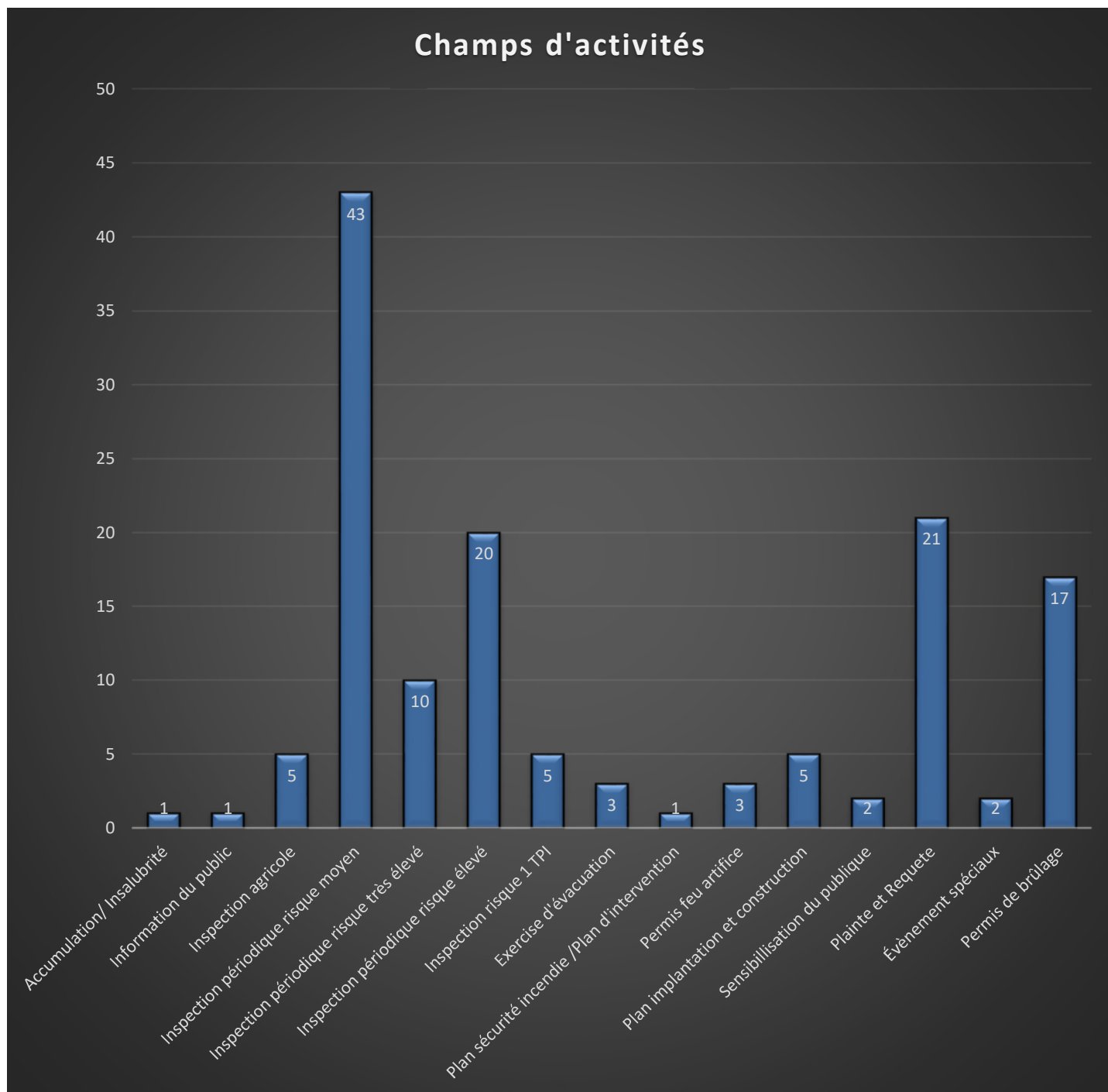
- Un avertisseur de fumée est manquant quand il y a une chambre sur l'étage et qu'il n'y a aucune détection d'incendie.
- Un avertisseur de fumée est classé comme défectueux lorsqu'il n'y a pas de détection à la suite de l'envoi de la fumée dans l'avertisseur.
- Pour valider les avertisseurs qui ont plus de dix ans, les pompiers s'en remettent à la date inscrite sur ceux-ci. Si aucune date n'apparaît, nous considérons qu'ils ne sont plus valides comme écrit à l'article 42 du règlement 276 relatif à la sécurité incendie. Voici l'extrait du règlement : « Dans tous les bâtiments d'habitation, si un avertisseur de fumée de type électrique n'est pas requis par le présent règlement et qu'un avertisseur de fumée à pile est installé, celui-ci devra être remplacé par un avertisseur de fumée avec pile d'une durée de dix ans, à sa date de remplacement ».
- Les anomalies qui sont classifiées comme « Autres » sont diverses. Il peut s'agir d'une adresse civique non visible, d'un foyer non conforme, d'un avertisseur de monoxyde de carbone absent lorsque requis ou l'usage d'extension de façon permanente.

3. Inspections des risques plus élevés des quatre dernières années



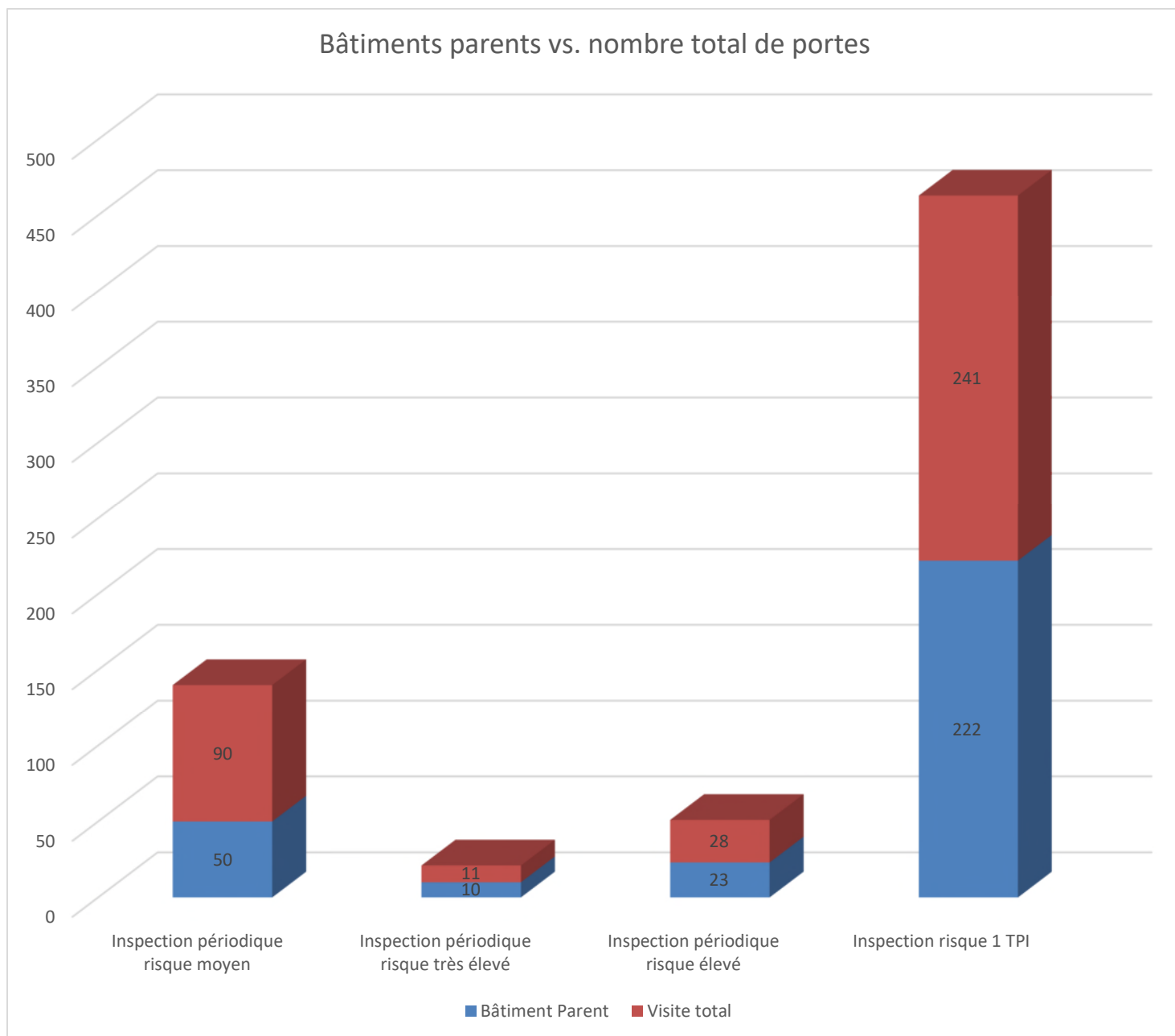
Comme pour les inspections des risques faibles, le schéma a modifié l'intervalle des inspections. L'ensemble des inspections, peu importe le risque, est maintenant de cinq ans.

4. Nombre de tâches effectuées par champs d'activités



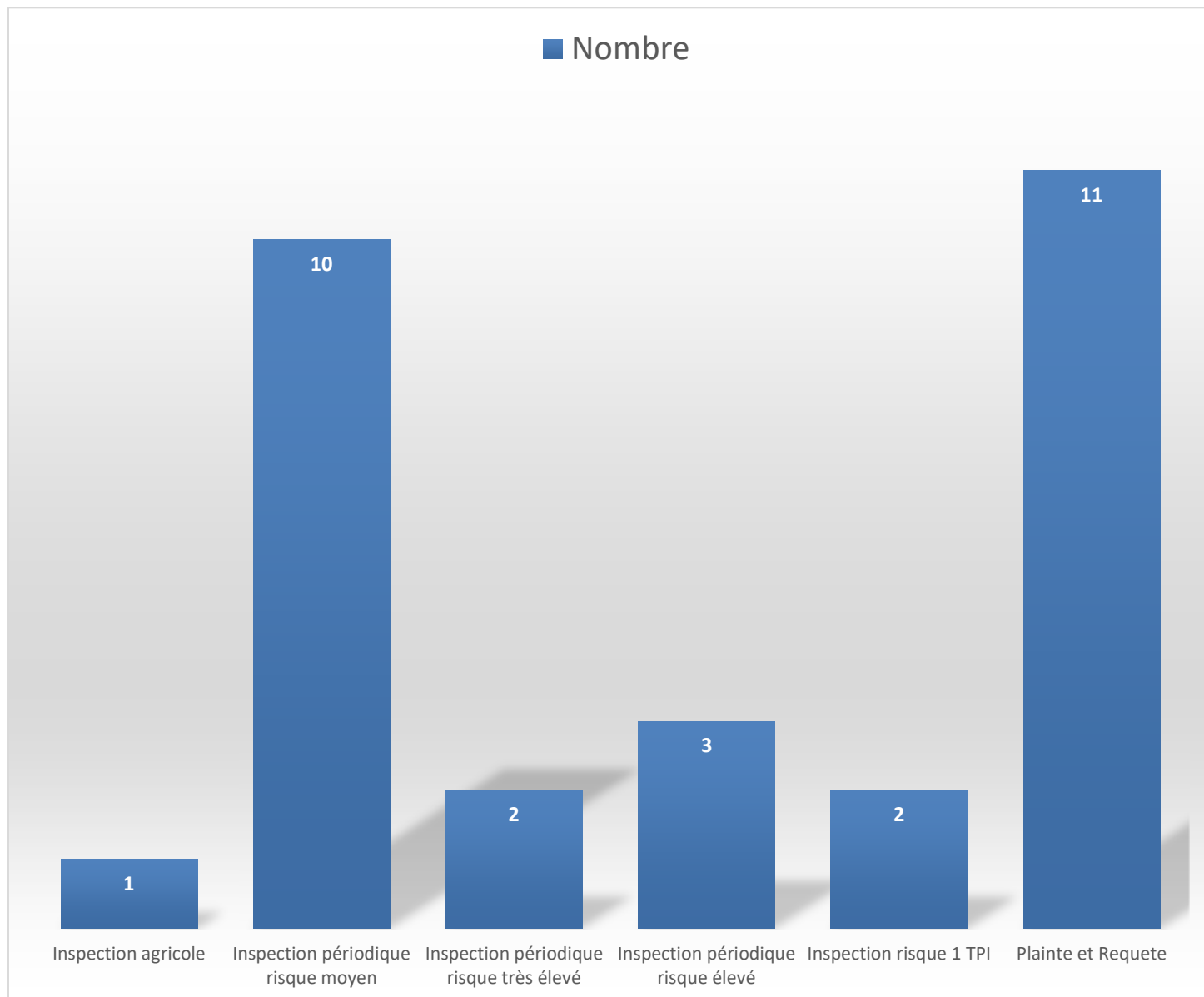
4.1 Inspections effectuées par nombre de portes versus les bâtiments parents

Ce graphique montre le nombre total de portes visitées par le préventionniste par rapport aux bâtiments parents. Le nombre total de portes est plus élevé à cause du nombre de logements et de bâtiments qui peuvent être présents sur la même propriété.



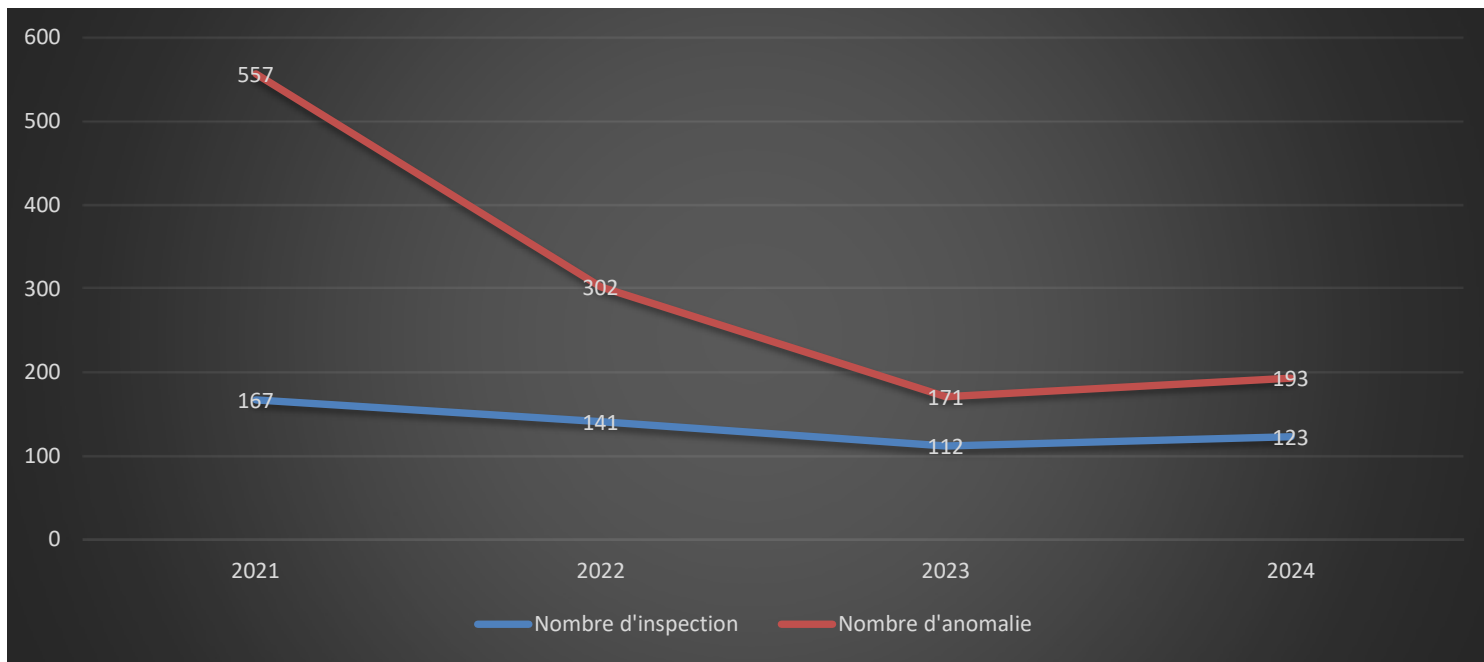
Cauca définit un bâtiment « parent » comme étant un bâtiment isolé sur un emplacement.

4.2 Nombre de réinspections par catégorie de risques



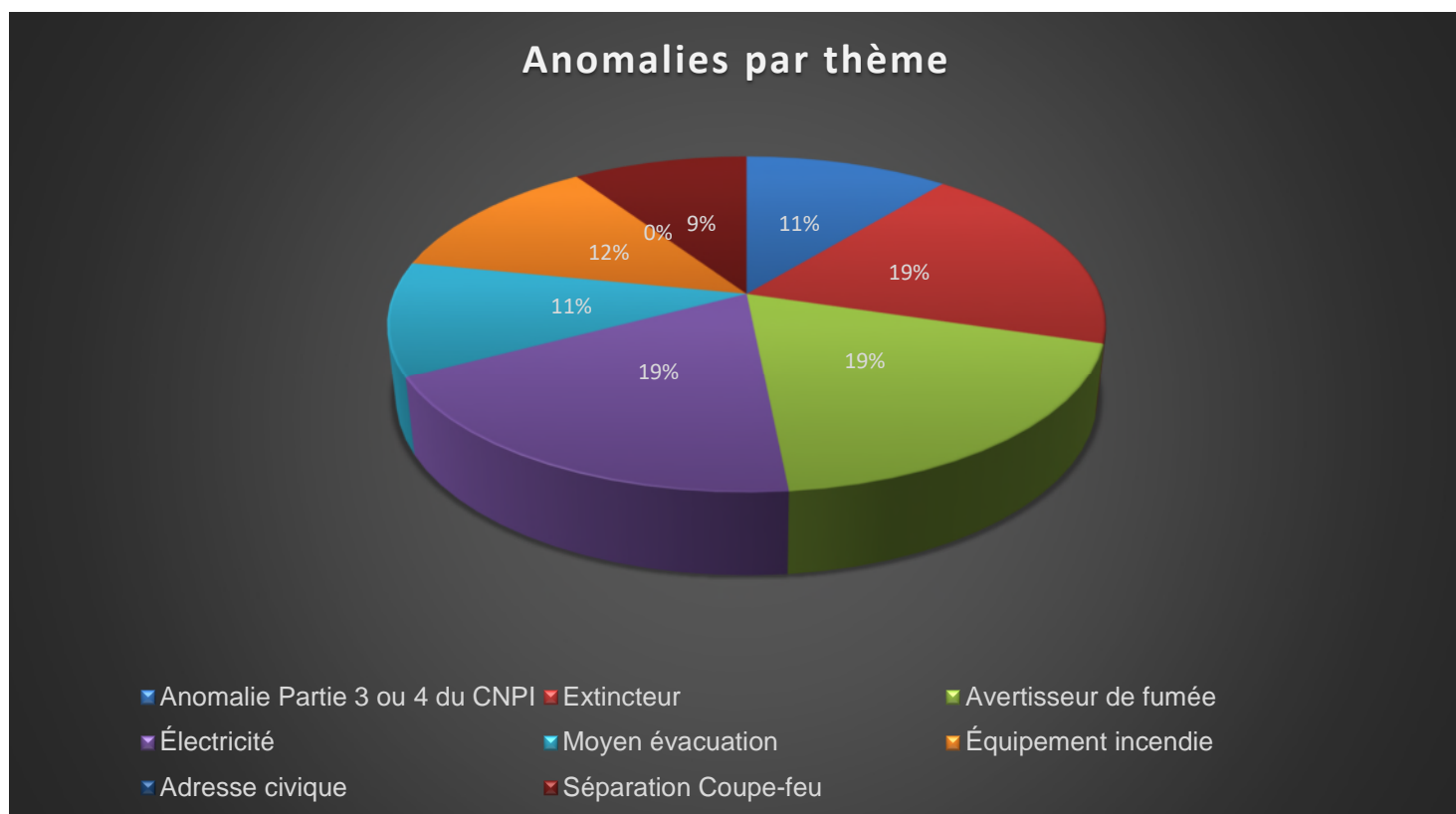
Les réinspections ont demandé plus de temps que la première inspection, les citoyens étant beaucoup plus difficiles à rejoindre après avoir reçu un avis d'anomalie. Certains dossiers ne sont toujours pas réglés en 2025.

5. Anomalies rencontrées par rapport aux inspections réalisées



5.1 Anomalies rencontrées en 2024

Ceci est une synthèse des anomalies rencontrées le plus souvent par rapport au Code national de prévention des incendies 2010 et du règlement 276 sur la prévention incendie de la ville de Saint-Pie. Les anomalies ont été regroupées en huit thèmes principaux.



6. Éducation du public 2024

En 2024, divers moyens ont été utilisés pour rejoindre la population, tels que:

- Visite de la caserne pour les garderies et plus;
- Présentation de prévention incendie avec des étudiants de l'ITA;
- Parcours pompier avec les étudiants de l'ITA;
- Présentation de l'équipement de pompier et des comportements de sécurité incendie dans les écoles primaires de Saint-Pie;
- Publication d'articles sur la page Facebook du SSI, de la ville ainsi que dans le journal de la municipalité;
- Publication sur Tik Tok;
- Lors des visites résidentielles.

Conclusion

À la lumière de ce rapport, plusieurs observations importantes émergent. Il est crucial de continuer à sensibiliser les gens sur l'importance des avertisseurs de fumée et leur durée de vie car ils restent l'anomalie la plus courante. De plus, les extincteurs et l'importance de la conformité des installations électriques devront également être des priorités dans les années à venir. L'éducation du public se concentrera sur la durée de vie des avertisseurs de fumée et l'importance d'en posséder un.

Bibliographie

LOGICIEL DE GESTION INCENDIE « PREMIÈRE LIGNE » PG Solutions inc. (2017-2022)
Rapport de prévention.

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC DES MASKOUTAINS

ORIENTATIONS DU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ
INCENDIE (mai 2001)

Document préparé par Alexandria Boucher, Préventionniste
Février 2025

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINT-PIE

Procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Saint-Pie, tenue le 20 mars 2025 à 17h30 à l'hôtel de ville situé au 77, rue St-Pierre.

Étaient présents:

M. Mario Ravenelle, citoyen, membre du comité
M. Cody Stoutenburg, citoyen, membre du comité
M. Luc Darsigny, conseiller, membre du comité, agissant à titre de président
Mme Sylvie Guévin, conseillère, membre du comité
M. Daniel Vollering, citoyen et président du CCU
M. Mathieu Pitre, citoyen, membre du comité

Également présente: Mme Sophie Boilard, inspectrice, agissant à titre de secrétaire

1. Ouverture de l'assemblée

Le président souhaite la bienvenue aux membres du comité et procède à l'ouverture de l'assemblée.

01-03-2025

2. Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 19 février 2025
4. Demande de dérogation mineure – 43A-47 avenue Roy
5. Demande de dérogation mineure – 131A avenue Sainte-Cécile
6. Varia
7. Clôture de la réunion.

Il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

02-03-2025

3. Adoption du procès-verbal du 19 février 2025

Il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 19 février 2025.

03-03-2025

4. Demande de dérogation mineure – 43A-47 avenue Roy

CONSIDÉRANT que le demandeur désire construire un garage détaché (en remplacement de celui existant) qui serait d'une superficie de 62 m.c.

CONSIDÉRANT que la norme pour la superficie maximale est de 60 m.c.

CONSIDÉRANT que la demande est mineure et que toutes les autres normes seraient respectées.

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder la demande ne causera aucun préjudice au voisinage;

Sur proposition de Sylvie Guévin, appuyée par Mathieu Pitre, il est unanimement résolu de recommander au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage détaché de 62 m.c. tandis que la norme est de 60 m.c.

04-03-2025 Demande de dérogation mineure – 131A avenue Sainte-Cécile

CONSIDÉRANT que le demandeur a été approché par Consignaction pour l'installation d'un kiosque extérieur de récupération.

CONSIDÉRANT que le kiosque serait situé à une distance de ± 0.9 mètre du bâtiment principal ainsi que de la ligne latérale droite tandis que la norme est de 2 mètres.

CONSIDÉRANT que la présence d'un tel service serait bénéfique aux citoyens.

CONSIDÉRANT que le kiosque doit être installé dans un endroit achalandé pour optimiser son utilisation;

CONSIDÉRANT qu'il devra y avoir une entente signée de droit de passage avec le propriétaire du 137 avenue Sainte-Cécile pour l'accès à la cour arrière droite ainsi que les stationnements en latéral droit.

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder la demande ne causera aucun préjudice au voisinage;

Sur proposition de Luc Darsigny, appuyée par Cody Stoutenburg, il est unanimement résolu de recommander au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure pour l'installation d'un kiosque de Consignaction qui sera situé à ± 0.9 mètre du bâtiment principal et de la ligne latérale droite malgré la norme de 2 mètres.

6. Varia

Aucun point n'est ajouté.

05-03-2025 7. Clôture de la réunion

Il est unanimement résolu de lever l'assemblée.

Daniel Vollering
Président

Sophie Boilard
Secrétaire